VOLUME II. WINNIPEG, MARDI, 9 JUIN 1914 NUMERO 4

ABONNEMENTS:
Canada et Etats Unis - - $1.00
Union Postale - - - - - $1.50

LA LIBERTÉ

DIEU ET MON DROIT

Rédaction et Administration:
619 AVE. McDERMOT
Téléphones - - Garry 4264-4265

A ST-JEAN-BAPTISTE

La paroisse de Saint-Jean-Baptiste sera en liesse les 1 et 2 juillet. Ce sera fête; fête où l'on priera, l'on se réjouira et l'on travaillera.

Ce sera la célébration de la Saint Jean-Baptiste. C'est dire que la fête commencera par un acte religieux, la Sainte Messe.

Malheureusement l'enceinte de notre église déjà beaucoup trop étroite pour la population de la paroisse, ne pourrait, à plus forte raison, abriter les nombreux amis qui nous honorerront de leur visite ce jour-là.

Cependant que cela n'empêche personne de venir; au contraire. Car l'exéguité du lieu saint, est devenue pour la circonstance, un inconvénient *heureux* qui permettra de donner à la fête une tournure plus champêtre, et, semble-t-il, plus nationale. Le vaste temple du bon Dieu avec sa belle voute bleue-ciel nous abritera tous sans peine: nous aurons messe pontificale en plein air. N'est-ce pas délicieux?

Ce premier hommage public rendu, on ne peut plus *ouvertement* au bon Dieu; le repas sera servi à l'ombre d'un superbe bocage de chênes, où les tables seront dressées... sur l'herbe des champs.

Il y aura ensuite amusements variés: courses, concours de tir, joutes de balle au but (baseball), etc.

Mais outre la partie religieuse et le côté divertissant de la fête, il y aura le travail sérieux et pratique, l'étude des questions d'intérêt national, pour lesquelles sont convoqués les délégués de tous les centres canadiens-français du Manitoba. Ce sera l'oeuvre du Congrès.

Les premiers travaux élaborés à Saint-Boniface, l'an dernier, seront repris et continués au Congrès régional de Saint-Jean-Baptiste. On y développera la même thèse de la colonisation catholique de langue française dans notre riche province; on y jettera les bases d'une solide organisation provinciale sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste pour attirer un courant d'émigration désirable à notre point de vue. On y prendra connaissance du travail important accompli depuis un an par le Comité permanent de la Société Saint-Jean-Baptiste: on soumettra à la discussion de l'assemblée les projets de colonisation pour notre Province.

Ce premier travail du Congrès sera donc du plus grand intérêt pour tout Canadien français qui a à coeur notre avenir au Manitoba.

La colonisation bien entendue fait surgir bien d'autres problèmes, parmi lesquels la question économique n'est pas la moindre: et voilà comment le Congrès sera amené à traiter des Caisses Populaires dites Desjardins. Et nous pouvons dire sans crainte que ce sujet sera traité de main de maitre, puisque l'orateur appelé à le développer sera le fondateur même des Caisses Populaires au Canada, M. le Commandeur Alphonse Desjardins.

Pour qui s'intéresse à notre situation économique et sociale, au bien-être de nos populations rurales et ouvrières, cette question des Caisses Desjardins à laquelle se rallie naturellement celle du syndicalisme chrétien, est de la plus haute importance.

Enfin un puissant moyen d'encouragement à l'action, c'est le souvenir de nos grands hommes. Aussi les congressistes s'empresseront-ils de se rallier à l'idée patriotique d'un monument au découvreur de l'Ouest, à notre illustre compatriote des Trois-Rivières, Pierre Gaultier de Varennes, Chevalier de la Vérendrye.

Cet illustre voyageur, canadien par naissance, à l'énergie indomptable, au courage à toute épreuve, aux aspirations éminemment patriotiques et chrétiennes, est bien un modèle à placer sous les yeux du colon de l'Ouest. Ce sujet historique ne sera pas le moins intéressant du Congrès.

Nous avons tout lieu de croire que ce Congrès sera un véritable succès. Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface y présidera, probablement accompagné de Mgr Charlebois, Vicaire Apostolique du Keewatin. Un nombreux clergé, des délégués de tous les points de la Province, des représentants de toutes les sociétés catholiques de langue française: métis, français, belges, flamands, tous seront représentés et auront de droit part aux délibérations.

Voilà dans ses grandes lignes ce que sera le Congrès de Saint-Jean-Baptiste. Quand aux détails du programme on les fera connaître plus tard. Mentionnons pour la soirée du 1er juillet une magnifique séance dramatique par les élèves du Couvent de la paroisse.

La population de Saint-Jean-Baptiste se flatte de pouvoir rendre agréable à ses aimables hôtes, leur séjour au milieu de nous.

J.-C. St-Amant, Ptre.

NOTRE OFFRANDE

Pierre Gerlier et Maurice de Gaillard-Bancel ne sont pas les seuls de ses membres que l'A. C. J. F. ait offerts à Dieu cette année; une nombreuse phalange les entoure. De toutes les régions nous ont été annoncés de nombreux départs pour les séminaires ou les noviciats: nous ne les connaissons pas tous, et nous n'enregistrons pas les vocations qui ne s'annoncent que par une préparation lointaine.

Voici la liste que nous avons pu dresser:

Maurice Tesserenc, ancien adjoint au Comité général, entré au Séminaire français de Rome: Cribier, du groupe parisien Jeanne d'Arc; Guérin et Delhomme du groupe parisien de Saint-Germain l'Auxerrois; Alfred Noppe, de Roubaix, entré au séminaire des Missions africaines de Lyon établi à Maestrickt (Hollande); le président de la J. C. de Fives à Lille, entré à Issy: René Maupas, de Condé-sur-Noireau (Calvados); Chevallier, de Bernay; un membre de la Manche, signalé comme ayant pris part à une retraite de retour, entré au Séminaire des vocations tardives de Saint-Lô; cinq membres du groupe Jeanne d'Arc d'Orléans; Marcel Léonard, de Guipry (Ille-et-Vilaine), entré au Séminaire de Rennes; Victor Dupuis, du groupe Saint-Hélier de Rennes, entré chez les Pères de la Miséricorde à Rome; Gilbert Lanos, ancien du groupe de Combourg (Ille-et-Vilaine), ancien secrétaire de la J. C. des îles anglo-normandes, entré au séminaire de Versailles; Joseph Lebret, ancien de Combourg, entré chez les Père Rédemptoristes; Robert Fradin, président d'Exireuil (Deux-Sèvres), entré à Issy: André Couran, l'an dernier président du groupe de collège de Tivoli de Bordeaux, entré au séminaire de Bordeaux; Sabin Vidal, président du groupe Saint-Aubin de Toulouse, entré dans une oeuvre de vocations tardives; Joseph Bouissière, président de Lacrouzette (Tarn), entré chez les Pères Franciscains; Gustave Jalbert et René Bélel, tous les deux membres du Comité départemental de l'Aveyron, entrés au Séminaire de Rodez; François Baroni, ancien président d'Alger, entré au noviciat des Pères Jésuites de Saint-Léonard (Angleterre); un autre membre du groupe d'Alger; Ferdinand Brahic, de Saint-Privat-de-Champelos (Ardèche), entré au Séminaire de Nîmes à son retour du régiment; Joseph Belmont et Marcel Villard, de Grenoble, tous deux anciens du collège de Bollengo (Italie), entré l'un à Issy, l'autre au noviciat de Saint-Léonard; Teissier-Viennois, de la conférence Saint-Hugues de Grenoble, entré à Issy; Maurice Philbée, Cassau et Bernard Pioche, tous trois du groupe de Dijon, entrés les deux premiers au Séminaire de Dijon, et le troisième au noviciat des Pères Jésuites de Florennes; Auguste Huetz, vice-président de l'Union départementale de Belfort, entré au séminaire de Faverney; Marcel Mauvais, ancien président de Morteau (Doubs); Henri Ninin, de Sedan, entré à Issy; Albert Mouton, de Machault (Ardennes), ancien élève de Centrale; Henri Lombard, de Mézières.

Ce sont là, en très grande majorité, des vocations tardives; elles naissent, on le voit, parmi les chefs comme parmi les membres de groupes, et dans toutes les conditions: citadins ou campagnards, anciens élèves de collèges ou de lycées, étudiants, jeunes hommes ayant une situation acquise; plusieurs doivent faire les études qui leur manquent, et nous en connaissons qui les entreprennent et ne figurent donc pas dans cette liste.

Certes, l'A. C. J. F., heureuse de justifier chaque année davantage le titre de "pépinière de prêtres", ne s'attribue pas le mérite de vocations qui sont dues à l'action de la grâce divine: mais elle peut légitimement se réjouir de ce que Dieu daigne choisir dans ses rangs tant de ses ministres.

La vie de l'A. C. J. F. ne peut que prédisposer nos membres à entendre l'appel de Dieu. Qu'on nous permette de citer ce passage d'une lettre écrite à son aumônier par l'un de ceux dont le nom vient d'être donné:

"Oui, cher Monsieur l'Aumônier, l'A. C. J. F. m'a amené jusqu'ici, elle m'a pour ainsi dire porté jusqu'au séminaire en réveillant chez moi, par ses appels répétés à la communion fréquente, la vocation qui avait déjà enchanté ma jeunesse et qui s'était évanouie dans la suite des années plus ou moins mouvementées que tout jeune homme abandonné à lui-même passe immanquablement lorsqu'il n'est pas dans sa voie. Je remercie Dieu de ce qu'il m'ait amené jusqu'ici par l'A. C. J. F."

Nous aussi, nous remercions Dieu des bénédictions qu'il accorde ainsi visiblement à notre A. C. J. F.

—*La Vie Nouvelle*, 15 février.

"EMPRESS OF IRELAND"

"Domine salva nos perimus..."

Le sans fil est venu nous l'apprendre, l'angoissante nouvelle: coulée!

Représentez-vous cette scène: C'est le soir du départ, Montréal, déjà paré du printemps deverse sur les quais le flot des voyageurs. Ces derniers jours ils sont arrivés et un peu partout du Far West, du Nord, du Sud, des Etats-Unis, d'Asie. Maintenant les omnibus lourdement chargés de bagages au trot régulier et puissant de leurs percherons se dirigent vers le port, omnibus d'hôtels, limousines ou attelages de maitres se mêlent. C'est un grand "rush" vers un de ces rapides levriers de la mer, qui une fois de plus va fuir léger aux vieux pays.

Il y a des adieux un peu tristes; d'autre gais. Il fait si beau, à cette époque, les traversées sont charmantes et les personnes de connaissance ne manquent pas.

Sur le navire tout est en ordre. Un léger panache coiffe les cheminées. Les cordages propres comme neufs attendent appendus aux bastingages. Les chaloupes blanches luisent sous le soleil déjà bas...

Et il est parti, le "steamer" effilé, au courant du fleuve il glisse joli lorsque s'échangent les derniers adieux: un petit mouchoir blanc qui s'agite: une canne qui se lève tremblante... près de coeurs gros... à Dieu va!

... ...

Voici une autre scène: nous sommes à 30 milles au large de Pointe au Père. Le brouillard est absolument opaque. Les machines stoppent fréquemment et de ses clameurs éperdus la bête haletante éveille l'écho des rives proches...

Tout dort à bord cependant; les somptueux salons, où plus d'un à tard veillé, se sont éteints. Tout dort et tout écoute. Les officiers sur la passerelle cherchent à deviner, la ténèbre.

Mais il surgit tout à coup, le monstre, c'est une proue de navire haute et puissante... Comment arrive-t-il ainsi en plein travers? Comment? Comment? On ne sait jamais comment arrive la mort et la mort arrive toujours. Avant nulle manoeuvre, nul cri même, il a foncé au flanc de la muraille vivante.

Le grand levrier touché à mort —comme l'être bon et fidèle qui subit un destin injuste—a tressailli de la poupe à la quille... mais triste il se soumet. Quelques minutes après—quinze minutes—cette eau qui va rire et chanter à la caresse d'un des plus beaux jours... s'est refermée muette sur mille vies humaines.

... ...

Songez à ceux pas même éveillés!—à celui-ci mort la main au loquet de la porte, à cet autre qui refuse de mourir et s'acharne à trouver un orifice dans le plafond de sa cabine qu'il prend pour la paroi...

Songez aux êtres chers brusquement séparés, aux petits que blotissait la tendre affection d'une maman.

Songez aux dernières étreintes... aux derniers baisers...

Quelle mort! grand Dieu, quelle mort que cette ruée vers les ponts, dans l'eau qui monte, les cris, les écrasements!

Oh! chers disparus qui allez mettre tant de familles en deuil —puissent ces instants d'horreurs vous avoir mérité devant l'éternelle Justice!

... ...

... ...

Ces *Empress of Ireland*, ces *Titanic*, ces *Chanzy*, ces *Bourgogne* sont, quoi qu'on dise, de terribles leçons... que Dieu donne encore à nos Rois modernes: les Peuples-rois.

Ce sont de terribles leçons pour l'avenir, mais elles sont les expiations du Présent et du Passé.

Dans ses Soirées de Saint-Pétersbourg, Joseph de Maistre explique fort au long et de façon probante, que la guerre... les vies humaines fauchées... le sang versé, sont une loi de la nature; que nulle force ne saurait abolir. Ces immolations sont une satisfaction nécessaire à l'éternelle Justice.

Il faut, dit-il en substance, que la nation expie en tant que nation les crimes de la nation. Ces crimes—les nations n'ayant qu'une personnalité toute passagère—ne sauraient être expiés ailleurs qu'ici-bas...

Rappelez-vous les guerres de Cent Ans, de Trente, de Sept! Rappelez-vous les fléaux d'antan, la peste, le choléra. Ils étaient expiation, n'en doutez pas.

Il faut à la Justice divine des victimes. C'est la pensée que développait au lendemain de l'horrible tragédie du *Bazar de la Charité*, un célèbre orateur.

Il faut à la Justice divine des victimes, mais il est bon d'ajouter: ces victimes ne sont pas pour cela les coupables. Il est même d'un ordre suprême de frapper l'innocent pour faire réfléchir et sauver le coupable.

La grande victime, la seule de tous les temps n'a-t-Elle pas été le seul Innocent? Calvaire, souviens-toi!

Je gage que l'on va faire enquête sur enquête, chercher les responsabilités, savoir si les chaloupes ont bien manoeuvré.

Qui fera la réflexion utile?

Aussi bien était-il autrefois une barque et cette barque était surchargée d'hommes, et cette barque était vieille, la mer furieuse, les hommes tremblant de peur, c'était le naufrage.

Mais ce navire avait le Christ à bord; aussi ce navire aborda-t-il heureux.

Nos modernes sociétés, nos modernes vies sont bien vraiment des navires: si elles avaient davantage le Christ à bord, peut-être seraient-elles moins follement audacieuses.

Y aurait-il moins de ces grands coups qui en abattant nos orgueils anéantissent nos plus chères affections.

Chrétiens—dans nos joies, nos douleurs, gardons le Christ à bord.

Bernard de Malglaive.

UNE FRASQUE DE SAM HUGHES

Notre funambulesque ministre de la milice vient d'interdire au 65ème bataillon de Montréal de participer à la procession de la Fête Dieu. Cete décision met fin à un vieil usage devenu cher aux miliciens canadiens-français de Montréal.

Quels motifs ont pu pousser Sam Hughes à une telle décision? Il serait difficile de le dire. On peut supposer son fanatisme orangiste, sa haine du catholicisme, son antipathie aux Canadiens français.

Bien qu'existant chez lui, tout cela peut cepndant être demeuré étranger à sa décision. Car avec Sam Hughes il faut toujours compter avec son épais crétinisme. Notre ministre de la milice n'est pas un aigle. Il a la manie de jouer au soldat et se croit un militaire. Depuis qu'il est ministre, ses calembredaines ont fort amusé libéraux et conservateurs à la chambre. Cela se peut tolérer quelque temps mais non plus quand elles froissent les sentiments les plus élevés d'une bonne partie de la population.

* * *

La Fête Dieu laisse quelques jours au ministre pour revenir sur sa décision. Il fera bien de ne pas méconnaître la force de l'indignation qu'a soulevée dans Québec sa conduite de fantoche et d'orangiste.

Sam Hughes se vantait, il y a peu, en plein parlement, de l'excellence des corps de cadets dans Québec et de leur nombre. Cette organisation a été le fruit du travail de son prédécesseur. Mais ce sont des corps volontaires et qui peuvent facilement se soustraire au contrôle du gouvernement. Il leur suffit de renvoyer au ministre de la milice les armes qu'il leur a fournies. Que Sam Hughes prenne patience. Le mouvement d'indignation gagne rapidement toute la province. Le soleil de juin aura fondu avant de nous quitter ces quatorze mille cadets dont Sam Hughes est si fier.

Ce sera une leçon au Tartarin de la loge orangiste.

L'HEURE DE LA RETRIBUTION

(Du *Droit*)

Le Dr Rhéaume, ministre des Travaux Publics dans le gouvernement Whitney, a été battu à la convention conservatrice d'Essex-Nord, tenue à Windsor. Un avocat de cette ville, M. Fleming, a été choisi à sa place.

M. le Dr Rhéaume était supposé représenter l'élément canadien-français dans le cabinet, mais il n'a jamais dit un traitre mot pour la défense des droits de ses compatriotes il était même surpris que nous ne fussions pas contents de ce que le ministère nous laissât respirer librement l'air du bon Dieu dans les limites de l'Ontario. Il a servi d'instrument et d'intermédiaire pour faire accepter l'arrêt de mort porté contre la langue française dans notre Province. Au lieu de protester comme un homme de coeur, contre la spoliation de nos droits, il s'est laissé aveugler par l'esprit de parti, il s'est montré conciliant à l'extrême pour Messieurs les Anglais, dont il s'est fait le complice, espérant qu'ils lui sauraient gré de sa condescendance et qu'ils lui paieraient les trente deniers.

Mais les Anglais sont trop pratiques pour cela, ils se sont dit tout naturellement: "Un homme qui n'a pas le courage de défendre ses propres gens ne pourra certainement pas prendre soin de nos intérêts". Et ils l'ont mis de côté.

Serait-ce l'heure de la rétribution qui a sonné?

Ca y ressemble. Il est plus que rare qu'un ministre du gouvernement soit battu à une convention de son parti; c'est la plus humiliante rebuffade qu'un homme politique puisse recevoir.

M. Rhéaume s'était pourtant préparé un petit nid bien sûr dans la nouvelle division d'Essex-Nord, il en avait éliminé toutes ces gens qui ont des velléités d'indépendance, il en avait fait un château-fort conservateur. Evidemment M. Whitney s'est fort peu inquiété de son collègue, qui lui a été pourtant bien fidèle. Il n'est peut-être pas trop fâché de le voir ainsi éliminé, car M. Whitney, un caractère fortement trempé, un homme qui a le courage de ses convictions, pouvait-il avoir une confiance illimitée dans un ministre qui ne défend pas ses propres compatriotes, et qui sanctionne en restant ministre les injustices qui leur sont faites.

M. Rhéaume se présentera probablement dans un autre comté, mais ses chances de succès sont fortement diminuées. Il ne peut être élu dans aucun comté où il y a un groupe important de Canadiens français et il est douteux qu'un autre comté conservateur lui ouvre bien largement les bras.

Pour l'élément canadien-français cette défaite n'est pas une perte et il est à espérer qu'il n'y aura pas un seul Candien français qui, se laissant fasciner par l'appât des hommes, voudra entrer dans le cabinet Whitney, à moins que la question des écoles bilingues ne soit réglée dans le sens de la justice.

Il serait mille fois mieux pour nous n'avoir aucun représentant au cabinet des ministres que d'en avoir un qui sanctionne les injustices qui nous sont faites.

Si nous devons subir la persécution et le mauvais vouloir d'une majorité arrogante et injuste, qu'au moins nous ne soyons pas dans l'humiliante position d'avoir là des hommes qui appuient nos persécuteurs.

L'A. C. J. C. AU MANITOBA

III

Est-il nécessaire d'avoir des loisirs et des aptitudes spéciales pour diriger efficacement un groupe de jeunesse? Nous ne le croyons pas. Les séances dans les cercles de l'A. C. J. C. sont d'ordinaire bi-mensuelles et durent une heure ou une heure et demie chacune. C'est donc trois heures au plus par mois, à part quelques instants sur semaine employés à conseiller les membres qui préparent des travaux, qu'un aumônier-directeur devra consacrer à cette besogne. Il est vrai que si le cercle veut donner de temps à autre des représentations dramatiques ou des séances instructives sur certains points de sociologie élémentaire, il faudra dépenser un peu plus de temps à exercer les jeunes acteurs; mais souvent en ce cas, l'on trouvera dans le groupe même un ou deux membres qui auront assez d'initiative pour se charger de ce travail de préparation.

D'autres pensent que la direction d'un cercle de l'A. C. J. C. nécessite des aptitudes spéciales. Ils s'imaginent qu'il est besoin d'avoir fait tout un cours de sociologie, suivi des leçons d'économie politique sous un maître fameux, être parfaitement versé dans toutes les questions qui agitent les classes contemporaines.. Sans doute, quiconque aurait ses diplômes en études sociales, étant donné qu'il sût manier les hommes, pourrait produire une action plus efficace auprès d'eux; mais il n'est pas nécessaire d'avoir tant de connaissances pour diriger avec fruit un groupe de jeunes gens. Une autre chose est surtout requise dans ce ministère, c'est le dévouement. Etes-vous dévoué? Avez-vous le coeur généreux? Désirez-vous sincèrement que Notre-Seigneur règne dans la société, que notre sainte religion, non-seulement dans le cloître et dans les rangs du clergé séculier, mais encore dans le monde, ait des enfants zélés qui lui soient une défense, un ornement, une joie, allez de l'avant, brave aumônier-directeur, vous réussirez. Votre amour de Dieu et de notre mère l'Eglise vous soutiendra, vous poussera au sacrifice fécond et vous accomplirez des prodiges. Votre zèle communicatif enflammera aussi les jeunes gens sous votre direction, vous formerez des vaillants et des forts et à coeur vaillant, rien d'impossible.

Ce dévouement, notre clergé le possède à un haut degré, et il n'est personne pour le nier. Il est aussi assez instruit pour savoir discuter d'une manière compétente et sans beaucoup d'études préalables les diverses questions où la population de sa paroisse peut se trouver mêlée, la question d'éducation, la question agricole et le dépeuplement de la campagne, la colonisation, la sauvegarde de la langue, l'histoire nationale et provinciale, la tempérance, la prohibition, l'épargne, etc. D'ailleurs pour nous, du Manitoba, nous avons dans la *Vie de Mgr Taché* et dans les volumes si précieux du P. Morice et de l'abbé Dugas, volumes que l'on rencontre dans tous les presbytères, une mine où la jeunesse peut puiser indéfiniment, où les cercles de l'A. C. J. C. peuvent trouver pour leurs études les renseignements les plus nombreux et les meilleurs sur l'histoire du pays et sur les phases multiples de notre question des Ecoles. Pour ce qui est des autres questions, l'épargne, par exemple, la tempérance, la question ouvrière sous toutes ses faces, etc., les aumôniers-directeurs de l'A. C. J. C. trouveront dans les brochures de *l'Ecole Sociale Populaire* de Montréal, les renseignements les plus précieux. La *Liberté* et l'*Action Sociale*, de Québec, à part d'excellentes informations sur notre vie religieuse et nationale, donneront aux jeunes gens de la campagne, dans leur page agricole, des leçons fort utiles pour aider le progrès de l'agriculture. Que si l'on ressent le besoin de perfectionner son langage, d'en élaguer les anglicismes qui le déparent, *En français* et *En garde!* par l'abbé Blanchard, nous fourniront des études ou l'esprit pétille au milieu des meilleurs vocables de notre doux parler.

Il ne manque donc rien aux membres de notre clergé pour former dans chacune de leurs paroisses un bataillon d'élite qui fera la force en même temps que l'honneur de notre religion et de notre nationalité dans cette province.

L'INSOLENCE DU "FREE PRESS"

Dans son édition du soir, 30 mai dernier, le *Free Press* reproduisait, sans le moindre commentaire et sans la moindre rectification, le poulet suivant éclos dans les colonnes de l'*Orange Sentinel*.

"L'Archevêque Langevin s'est débarrassé d'un prêtre hollandais en insistant pour qu'il portât la soutane dans la rue et dans tous les endroits publics. Et, naturellement, il a nommé un prêtre français à la succession du hollandais.

Personne autre qu'un français n'a de chance sous la juridiction de l'archevêque Langevin. Ce prélat est d'abord un français, puis un bleu, en troisième un valet du pape et en fin de compte un Canadien."

Nous n'avons pas besoin de souligner le caractère mensonger et sottement injurieux de cette attaque de l'*Orange Sentinel* contre Mgr l'Archevêque. N'eût-elle point été reproduite par le *Free Press*, nous l'ignorerions tout à fait et ne la relèverions pas.

* * *

Le *Free Press* sait qu'il est faux que M. l'abbé Gerritsma, le prêtre hollandais auquel fait allusion l'*Orange Sentinel*, ait été forcé de quitter le diocèse. Le *Free Press* sait qu'il l'a quitté de son propre gré pour aller rétablir sa santé en Californie. Le *Free Press* sait que l'*Orange Sentinel* ment en affirmant que les prêtres de langue autre que le français sont ostracisés dans le diocèse de Saint-Boniface. Le *Free Press* sait que l'*Orange Sentinel* ment en soutenant que Mgr l'Archevêque n'est pas un Canadien patriote et est mu par des préjugés de races et des intérêts "papistes". Le *Free Press* sait que tout cela est faux, archifaux. Et cependant, il le reproduit, en première page, bien en évidence, de manière à lui conférer comme une sorte d'approbation. C'est un joli échantillon de son insolence vis-à-vis des catholiques.

Et après cela, il se plaindra que les catholiques lui sont hostiles, ne lui accordent aucune confiance, ni à lui ni à ses amis.

DANS LE MONDE

PLUS DE PITIE

Le gouvernement anglais décide de prendre des me-

Londres, 4.—Les détectives de Scotland Yard surveillent activement l'université d'Eaton, la police ayant été avisée que les suffragettes avaient décidé de s'emparer du prince Henri, troisième fils du roi Georges.

La demeure de Mme Pankhurst est également étroitement surveillée. Mme Pankhurst habite une maison située non loin du palais de Buckingham et on craint que les suffragettes ne se livrent à une nouvelle manifestation devant le palais.

Les actes de violence des suffragettes devenant de plus en plus fréquents, le gouvernement a décidé de changer totalement son attitude vis-à-vis des féministes militantes. On affirme que la loi du "chat et de la souris" sera abolie, qu'on les nourrira par force et que ceux qui leur fournissaient des capitaux ou font la propagande en leur faveur, seront poursuivis comme conspirateurs contre l'ordre public.

L'acte commis hier à la galerie Doré, par une suffragette, qui blessa gravement, à coups de hache, un gardien qui voulait l'empêcher de lacérer plusieurs tableaux de valeur, a fait un tort considérable à la cause féministe. Le gouvernement a décidé de ne plus tolérer les exploits des suffragettes et d'agir avec anxiété.

La famille royale se montre très affectée des récents attentats des féministes militantes: le roi ne fait plus ses promenades à cheval quotidiennes dans Rothen Row.

L'opinion publique est si surexcitée que le gouvernement se voit forcé de prendre des mesures énergiques; l'indignation est à son comble.

Dans une perquisition opérée dans les bureaux de la Women's Social and Political Union, la police a découvert la liste de tous ceux qui fournissent les fonds aux suffragettes; ils seront poursuivis pour avoir troublé l'ordre public et peut-être comme conspirateurs et, si le gouvernement réussit à les inculper légalement, tous ceux qui ont éprouvé des pertes sérieuses par suite des manifestations des suffragettes, pourront leur intenter une action en dommages-intérêts.

Melle Sylvia Pankhurst a fait la déclaration suivante:

—Je me coucherai sur les marches de la chambre des communes et je ne prendrai aucune nourriture avant que lord Asquith consente à recevoir une délégation.

TRIBUNE LIBRE

Monsieur le Rédacteur,

Le département de police de la cité de Saint-Boniface vient de donner par la voix du *Norwood Press* et le *Manitoba* des chiffres provenant des archives de la cour de police, montrant le nombre d'arrestations pour ivresse et le nombre de poursuites intentées contre la vente illégale de boissons enivrantes à partir de 1907 et compare ces chiffres avec la population de chacune de ces années pour montrer, dit-il, qu'il n'a pas temporisé avec l'intempérance durant le cours de cette année.

Maintenant, personne, je crois, n'a jamais accusé notre département de police d'avoir temporisé avec l'intempérance; mais, ce qui a été dit, et ce qui est vrai, c'est qu'il n'a pas fait *tout* son devoir, il en fait l'aveu lui-même dans son rapport pour l'année 1913, quand il dit qu'il ne s'est pas occupé de la surveillance de nos débits de boissons, mais qu'ayant reçu des plaintes à ce sujet, il se propose de s'en occuper à l'avenir, et les chiffres qu'il vient de donner confirment bien cet aveu. En effet, il montre une augmentation d'ivrognerie dans notre ville, d'environ cent pour cent, dans l'espace d'une année seulement.

En l'année 1912, la population était de 9,992; il y eut 275 arrestations pour ivresse et 38 pour ivresse et désordres; de ce nombre, 15 étaient faites le dimanche. En 1913, la population était de 11,405, il y eut 556 arrestations pour ivresse et 54 arrestations pour ivresse et désordres; de ce nombre, 36 étaient faites le dimanche: rien de surprenant alors que notre département de police ait reçu des plaintes, mais, ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'il ait attendu d'en avoir reçu avant d'agir: une augmentation aussi considérable d'arrestations pour ivresse devait être suffisante pour lui faire comprendre qu'il devait y avoir une cause pour autant d'ivrognerie et que son devoir était de la combattre.

Il est bien regrettable, je crois, que ces chiffres aient été rendue publics, car, assurément, ce n'est pas un crédit pour notre population, ni même pour notre département de police, qui pourtant, donne ses chiffres pour se justifier et montrer qu'il a fait son devoir. Pour mieux, faire comprendre sa fausse position, je ferai une comparaison:

Je suppose que le capitaine d'un navire en mer s'aperçoive que son navire a fait une voie d'eau et que pouvant la réparer, il s'occupe seulement de pomper l'eau afin de maintenir son navire à flot et que pour rassurer l'équipage il leur dise: "Vous êtes en sûreté, car voyez l'énorme quantité d'eau que je sors du navire." Il n'y en a pas beaucoup, j'en suis sûr, qui approuveraient sa conduite. Cette comparaison me paraît bien exacte à l'exception que dans ce cas, c'est l'eau qui est la cause et dans l'autre, c'est le "WHISKY".

Il y a une chose certaine, c'est que, tant que notre département de police laissera pleine liberté à nos débitants de boisson d'enivrer quiconque veut boire, en tout temps et à toute heure, nos rues seront toujours encombrées d'ivrognes et il faudra encore augmenter notre département de police, les taxes seront encore plus élevées, et "Baptiste" devra payer; mais ce qu'il y a de plus pénible à constater, c'est le ravage que le commerce trop favorisé de la boisson a fait dans notre ville de Saint-Boniface, depuis au-delà de trente ans. Parmi les causes qui ont empêché notre ville de prendre de l'extension et de progresser autant qu'elle aurait dû le faire le commerce de la boisson en est certainement une; que de familles retenues dans la pauvreté et la misère, et combien ont dû laisser Saint-Boniface, que de faillites et d'insuccès dans les entreprises ou le commerce!

Pourtant, jamais personne n'a failli dans le commerce de la boisson, à Saint-Boniface! Au point de vue moral, combien de personnes, de jeunes gens surtout, se sont perdus non seulement par la fréquentation des débits de boisson, mais aussi pour avoir été élevés, pour ainsi dire, entouré et aux portes des débits de boisson et avoir été par là, forcément témoins journaliers de scènes d'ivrogneries et de désordres! Si notre département de police veut travailler efficacement contre l'intempérance, il faut qu'il cherche à faire disparaître tout ce qui peut la favoriser, en employant tous les moyens que la loi met à sa disposition.

Quelques-uns prétendent que s'il y a eu une augmentation aussi considérable d'arrestations pour ivresse, c'est dû à ce que le département de police et les moyens mis à sa disposition par le conseil pour faciliter l'accomplissement de son devoir a été doublé dès le commencement de l'année: il peut se faire que cela ait pu y contribuer mais assurément, on ne peut prétendre que ce soit la seule cause, car notre population n'est pas dégradée à ce point que nos officiers de police ne soient pas assez nombreux pour arrêter tous les ivrognes sur la rue.

Il est à espérer que notre département de police n'oubliera pas ces bonnes résolutions et qu'une surveillance efficace de nos débits de boisson aura pour effet de diminuer l'ivrognerie dans notre ville.

Liguori Gagné.

A SANDY BAY

Samedi dernier, le trente, Mgr l'Archevêque quittait Saint-Boniface pour Sandy Bay, réserve indienne située sur les bords du lac Manitoba. Les RR. PP. Camper, o.m.i., et Léonard, principal de l'école pensionnat pour Indiens à Camperville, Man., accompagnaient Sa Grandeur. Ils furent reçus à la gare de Westburn par le R. P. Baillargeon, o.m.i., assistant du R. P. Chagnon, principal de l'école-pensionnat pour les enfants indiens de Sandy Bay.

Grâce à la générosité de M. Davey, marchand non catholique de Westburn, les voyageurs ont parcouru en auto, en deux heures, la distance de trente-cinq milles, entre Westburn et Sandy Bay.

A 7 heures p.m. a eu lieu l'entrée solennelle et Mgr a dit quelques mots en anglais que le R. P. Camper a interprétés en sauteux. Le lendemain, dimanche de la Pentecôte, 65 enfants ont été confirmés à l'issue de la grand'messe chantée par le R. P. Léonard. Mgr fit le sermon. Après quelques mots en anglais sur les effets du sacrement de Confirmation, il parla en français à cause de quatre pères de famille venus de la colonie voisine.

Il y a une colonie française commencée à 20 milles de l'école et dont le bureau de poste actuel est Bluff Creek, Man.; elle est desservie par les RR. PP. Oblats de Sandy Bay. Il y a là des *homesteads* ou lots gratuits à prendre, et la terre est excellente. Près de cinquante catholiques ont déjà pris des lots; la plupart sont de langue française. L'avenir des réserves sauvages est incertain; elles sont bien exposées à être vendues tôt ou tard comme cela est arrivé déjà plusieurs fois; il serait donc sage de fonder, dans le voisinage le plus rapproché des paroisses catholiques, qui pourraient ainsi profiter des magnifiques écoles bâties sur les réserves.

Mgr a donné à cette colonie nouvelle le nom de "Aubert" en l'honneur du R. P. Casimir Aubert, supérieur des Oblats, qui arriva avec le frère Taché, o.m.i., le 25 août 1845, à la Rivière Rouge. Cette colonie a un grand avenir.

Il y a à Sandy Bay, dans la réserve, au moins 70 familles portant un nom bien français. Nous les mentionnons: les Roulette (20), les Beaulieu (13), les Richard (11), les Desjarlais (9), les Levasseur (6), les Mousseau (4), et les Beauchamp, Desmarais, Houle et Vivier, qui donnent au moins huit autres familles.

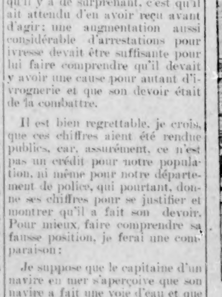
Dimanche soir, les élèves de l'école ont donné une belle petite soirée dramatique et musicale. Nous n'avons que des louanges à adresser aux exécutants et exécutantes, aux bonnes Soeurs et aux Filles de la Croix de Saint-André, institutrices. Melle Mabel Ramsay, première maîtresse, et Melle Florence Morrison, seconde maîtresse. Le succès obtenu prouve deux choses: d'abord que le dévouement ne fait pas défaut à l'école de Sandy Bay, et ensuite que les petits Indiens sont loin d'être dépourvus d'intelligence. Les déclamations et petites scènes ont été rendues en bon français et bon anglais.

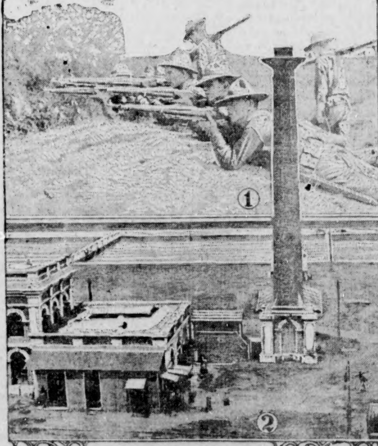
Ce qu'il y a de plus douloureux dans nos extrêmes douleurs, c'est qu'on puisse s'y dire, c'est qu'on doive s'y dire: qu'un jour la cause de si poignantes cruautés nous sera chose indifférente et morte.

* * *

Beaucoup disent ce qu'ils ne font pas; plus encore font ce qu'ils ne disent pas; tout le monde dit et fait ce qu'il ne fait ni ne dit.

Les Américains ont employé beaucoup les signaux dans leur attaque sur Vera Cruz. Cela leur a permis de se renseigner sur la position des troupes ennemis. Les renseignements obtenus étaient transmis par voie de signaux avec drapeaux, par miroirs fulgurants ou par téléphone.





L'aqueduc de Vera Cruz est toujours l'un des points stratégiques importants autour de Vera Cruz. Les troupes américaines s'y sont portées dès le début et ont réussi à s'y maintenir en dépit des attaques des troupes de Huerta.

Dans la partie supérieure de la gravure, nous voyons un certain nombre de soldats américains dirigeant leur feu sur les troupes de Huerta. Dans la partie inférieure, nous avons une vue générale des bâtiments de l'aqueduc de Vera Cruz.

Huerta, président du Mexique, est représenté à la conférence de Niagara Falls par Emilio Rabasa et Luis Elguero. Il semble vrai que Rabasa porte avec lui une lettre où le général Huerta consent à abandonner son poste de dictateur si l'on veut lui accorder certaines concessions personnelles. Les délégués mexicains, de passage aux Etats-Unis, ont été très émerveillés du développement matériel de la république américaine.

A gauche, dans la photographie ci-dessus, se trouve Elguero, à droite, Rabasa.

M. MARTIN DEMISSIONNE

Le maire de Montréal donne sa démission parce que la ville ne veut pas lui payer trois cents piastres.

Montréal, 5.—A la séance du Bureau des Commissaires, hier après-midi, le maire Martin a manifesté d'une manière non équivoque son intention de se faire payer son salaire pour les dix jours qui ont précédé son assermentation, et pendant lesquels le maire Lavallée a continué d'agir comme premier magistrat de Montréal. Comme on sait, ce dernier s'est fait payer $300 pour ce terme supplémentaire d'office.

La charte, dit-il, accorde un salaire de $10,000 par année au maire qui doivent être payées en 12 versements mensuels. Il a donc fait venir Mtre Laurendeau, qui lui a lu les articles de la charte où il est dit que le salaire du maire de Montréal court à partir du jour de son assermentation. M. Martin ne veut pas se rendre à cet article, qui d'après lui est contraire à celui où il est dit que le salaire du maire est de $10,000 par année. C'est cette somme qu'il lui faut ni plus ni moins. Moitié sérieux, moitié souriant, il a déclaré que si le trésorier de la Cité lui refusait ces $300 il ne siégerait plus.

Montréal, 5.—Dernière heure. —M. le maire Martin a donné sa démission cet après-midi comme il l'avait d'ailleurs annoncé parce que l'on refuse de lui payer $300 de salaire. Les avocats ont décidé que ce montant ne pouvait pas être payé légalement d'où son geste qui provoque une grosse sensation. M. Martin a donné instruction immédiatement à Me Perron de prendre des procédures contre la ville.

Le commissaire Hébert dit que M. Martin reviendra sur sa décision. Celui-ci, qui s'est retiré chez lui, assure qu'il persistera s'il n'est pas payé.

LE MEURTRE DE QUEBEC

Un incident àla reprise de l'enquête.

Québec, 2.—La reprise de l'enquête dans l'affaire Dion, auteur présumé du meurtre de St. Sauveur, ce matin, a été marquée par un incident. L'avocat de l'accusé Me Lane s'est plaint au tribunal que le "Soleil" a anoncé hier qu'une femme serait entendue et déclarerait que Dion s'était présenté chez elle les mains ensanglantées. L'avocat a dit que ceci constituait un mépris de cour et le juge Langelier lui a donné raison en exigeant une rétractation complète du journal incriminé. Si la rétractation n'est pas faite d'ici à jeudi des poursuites seront prises. L'enquête a été ajournée en attendant.

Qu'a donné Dieu au roitelet? il l'a rendu content.

* * *

On jouit, par le jardinage, des pures délicatesses de l'agriculture.

* * *

Un roi sans religion parait toujours un tyran.

Département des patrons



Ce modèle nous présente une blouse très ample se fronçant au prolongement des manches, se terminant au bord du cou. Dans l'ouverture du cou se trouvé une veste dont les bords sont terminés par des revers de fantaisie. La jupe en deux morceaux a une insertion sur le devant et l'arrière afin de donner à la jupe sa forme.

Le patron No. 6,668 est pour jeunes filles de 14, 16, 18 et 20 ans. La grandeur moyenne demande 4¼ verges d'un tissu de 36 pouces de large avec ⅝ de verge de dentelle pour la veste et ½ verge d'un satin de 27 pouces de large pour le collet et la ceinture.

Ce patron peut être obtenu en envoyant dix sous au bureau de ce journal.



Voici un petit vêtement qui plaira beaucoup aux femmes. Dans le dos et sur le devant la partie du corps ne fait qu'un morceau, sans aucune couture à l'épaule. La manche peut être longue ou aux trois quarts. Le cou peut se modeler comme on veut.

Le patron No. 6,641 est pour enfants de 2, 4, 6 et 8 ans. La grandeur moyenne demande 1⅜ verge d'un tissu de 36 pouces de large.

Ce patron peut être obtenu en envoyant dix sous au bureau de ce journal.

NOTRE COUPON.

Département des patrons, La Liberté, B. P. 3151—

Veuillez trouver ci-inclus .... sous en retour desquels vous m'enverrez:

No............ Grandeur..........

Nom ....

Rue No. ....

Ville ....

Province ....

Note.—Un délai d'au moins dix jours doit nous être accordé pour l'expédition du patron.

DANS LE MONDE

VICTOIRE FRANCAISE

Quatre coureurs français prennent la place d'honneur dans la course d'automobiles d'Indianapolis.

Indianapolis, 2.—C'est à la France que revient l'honneur de remporter la course annuelle d'automobiles d'Indianapolis. Les coureurs français, qui dans les éliminations avaient déjà fait une forte impression, ont enlevé les quatre premières places, battant de loin le record établi en 1912 par Dawson.

La première place revient à René Thomas, sur voiture Delage, ayant couvert les 500 milles en 6 heures 3 minutes 45 secondes, soit une vitesse moyenne de 82.47 milles à l'heure.

Duray, sur voiture Peugeot, terminait en 6 heures 10 minutes 24 secondes.

Guyot, sur Delage, se classait troisième en 6 heures 14 minutes 1 seconde.

La quatrième place revenait à Goux, le vainqueur de l'an dernier, pilotant une Peugeot en 6 heures 17 minutes 24 secondes.

La cinquième place revenait à Oldfield, qui se classait premier des coureurs américains.

Boillot, un des grands favoris de l'épreuve, dut abandonner au 147e tour alors qu'il était en tête, son châssis s'étant faussé.

Trente voitures ont pris le dé-

de trois ans, l'alliance franco-russe serait très compromise et aurait des chances de ne pas durer longtemps.

M. Driant a ajouté que le président Poincaré avait assuré le gouvernement de Saint-Pétersbourg que le ministère s'opposerait à toute réduction du service militaire et que si le parlement votait une loi à cet effet, il dissoudrait la chambre.

Le Temps pense que la demande formulée par les radicaux pour la réduction du service militaire va activer la chute du cabinet Doumergue.

UN VOLCAN CALIFORNIEN EN ERUPTION

Le mont Lassen lance des pierres et des cendres

Redding (Californie), 4.—Le mont Lassen, dans la Sierra Nevada, entre les comtés de Plumas et de Shashta, est en éruption. Un nouveau cratère s'est ouvert dans le flanc de la montagne et des fissures partent dans toutes les directions.

Des pierres volcaniques ont été projetées hors du cratère en assez grande quantité, et un nuage de fumée et de vapeur couvre le sommet de la montagne. Les cendres couvrent la terre dans un rayon de trois milles.

La nouvelle de l'éruption a été

un marteau et des quantités de brochures sur le suffrage des femmes, avec un papier sur lequel était écrit: "Ne persécutez plus les femmes".

Un ancien registre et quelques ornements d'église ont seuls échappés aux ravages de l'incendie, ils ont été sauvés par le Rév. Batty, vicaire, qui n'a pas hésité à se précipiter dans les flammes pour les en retirer.

Des objets d'art de grande valeur ont été perdus ainsi, et plusieurs cloches qui dataient de quatre siècles de cette ville, ancienne résidence ont été fondues par les flammes.

LES FANTAISIES L'UN CHEF REBELLE

Il disperse à coups de revolver les clients d'un restaurant à Torréon.

Torréon, Mexique, 4.—Sous prétexte que le menu ne lui convenait pas, le général Martiano Sévérin, chef de l'artillerie rebelle dans l'armée de Villa, s'est mis à tirer des coups de revolver dans le restaurant d'un hôtel tenu par un nommé Lewis, nègre américain. Il s'apprêtait à le tuer, mais celui-ci ayant vu ce qui allait arriver, avait pris la fuite.

Cet incident s'est produit à la première heure et a occasionné un tumulte épouvantable qui n'a pris fin qu'à l'arrivée de la troupe.

Le général Séverin était dans un état d'ébriété complet et déjà à plusieurs reprises pendant la soirée, il avait trouvé détestables les plats et les liqueurs qu'on lui avait servis.

Finalement il commença à tirer des coups de revolver, et comme les consommateurs cherchaient à fuir, il brisa avec son arme les glaces, ainsi qu'un large récipient de verre placé au milieu du restaurant et contenant un grand nombre de poissons rouges.

Le récipient sauta en mille morceaux, et les poissons se répandirent sur le plancher; quand au restaurant il ne formait plus qu'un amoncellement de débris de toute sorte.

LA CATASTROPHE DU SAINT-LAURENT

Les funérailles des victimes seront très imposantes.

Québec, 2.—Demain, auront lieu, aux frais de l'Etat, les funérailles de neuf des victimes de la catastrophe du Saint-Laurent, faisant partie de l'équipage de "l'Empress of Ireland".

Les détails de la cérémonie ont été réglés par le maire, M. Napoléon Drouin, les directeurs de la Canadian Pacific Railway Company et les notabilités de la ville. La cérémonie sera très imposante; il y aura une procession publique à la tête de laquelle marchera la musique de la Royal Canadian Artillery; des marins du navire de guerre "Essex" et les troupes de la garnison encadreront le cortège. Les écoles seront fermées et les maisons de commerce fermées pendant un certain temps en signe de deuil.

L'identification des victimes se poursuit au milieu de scènes déchirantes et souvent bien pénibles. Quelques personnes se disputent quelquefois le même cadavre; le cas s'est encore produit aujourd'hui; cinq personnes de familles différentes prétendant reconnaître le corps d'une jeune fille comme étant leur parente; aussi, à la fermeture de la morgue, le corps était encore classé comme non identifié.

Les traits des victimes sont si décomposés qu'il est difficile de les reconnaitre. Quelques personnes, qui se montrent très affirmatives quand elles se trouvent en présence d'un cadavre, hésitent au moment de signer l'acte d'identification et quelquefois déclarent s'être trompées.

La responsabilité de la collision sera établie par une commission spéciale, chargée de faire une enquête approfondie sur les causes de la catastrophe. Les membres de la commission sont: Sir Adolph Routhier, juge à la cour de l'Amirauté de Québec, Hon. Ekeziel McLeod, juge à la cour de l'Amirauté de New-Brunswick, nommés par le gouvernement canadien et M. George L. Vaux, du British Board of Trade, nommé par le gouvernement anglais.

A la demande du gouvernement canadien, le British Board of Trade a également désigné lord Mersey pour faire partie de la commission d'enquête. Lord Mersey était président de la commission anglaise chargée de faire une

enquête sur le désastre du "Titanic". Il doit arriver prochainement.

La date du 9 juin, que l'on avait donnée comme date de la réunion de la commission n'est pas définitive. Rien n'a été décidé non plus au sujet de l'endroit où siègera la commission. Le gouvernement canadien attendra l'arrivée des représentants anglais avant de prendre une décision sur ces deux points.

LES DANGERS DU BASEBALL

Trois morts, trois blessés dans la même journée.

Tompkinsville, Ky., 6.—M. Hammer, maître d'école, âgé de 21 ans, fut frappé à la tête par une balle au cours d'une partie de baseball. Une hémorragie s'ensuivit et il mourut en arrivant à l'hôpital.

* * *

Rockville, Conn., 6.—M. F. Boucher, âgé de 22 ans, atteint hier en plein front par une balle, voulut continuer la partie; il est mort aujourd'hui.

* * *

Fort Worth, Texas, 6.—Au cours d'un match entre amateurs, M. Roy Mimms, âgé de 30 ans, fut violemment frappé par une balle à la tête. Il mourut quelques instants après.

* * *

Roosevelt, L. I., 6.—Deux joueurs et une spectatrice ont été

Il conseille à ceux qui ressentent ces symptômes attribués à la répétition trop fréquente des danses en question de consulter sans tarder un médecin, et de suivre un traitemnt dès l'apparition de la moindre douleur.

MANIFESTATION RIDICULE

Des suffragettes anglaises s'accrochent aux grilles du palais de Buckingham.

Londres, 7.—Les suffragettes se sont livrées à une manifestation d'un nouveau genre, devant le palais de Buckingham, en l'absence du roi et de la reine d'Angleterre.

Deux des plus jeunes d'entre elles ont réussi à s'avancer jusqu'aux grilles principales du palais et se sont enchainées aux barreaux de fer de l'une d'elles.

Pendant plus d'une demi-heure les deux femmes ont invectivé le gouvernement et les tribunaux pour la manière dont ils traitaient les suffragettes conduites en prison.

Elles déployèrent des drapeaux et se mirent à crier jusqu'à ce que les agents de police aient desserré leurs chaînes et emmené les manifestantes.

Dans un meeting organisé par l'Union sociale et politique des femmes, Mme Mildred Ella Mancel, qui le présidait, a accusé la police de faire administrer aux suffragettes des drogues pour les forcer à prendre de la nourriture.

Le "Solace", navire-hôpital, en même temps qu'il ramenait à New-York les corps des dix-neuf marins américains tués à Vera Cruz y conduisait aussi un certain nombre de blessés et de fugitifs. Dans la partie supérieure de cette gravure nous voyons des ambulanciers débarquant du navire un blessé. Dans le bas, nous voyons une des chambres d'hôpital sur le navire.

Les troupes américaines en campagne au Mexique se déclarent heureuses de faire la guerre; elles préfèrent grandement faire le coup de feu et les marches et contremarches aux douceurs et aux amollissements de la paix. Nous voyons dans la partie supérieure de la gravure un groupe de fantassins américains harassant de leur feu des troupes mexicines. Dans le bas, nous voyons un gros canon américain en route pour les aqueducs à cinq milles de la ville. Les canoniers sont assis à l'arrière.

part, mais il n'en restait que quinze en course.

Les différentes enceintes étaient noires de monde; l'on évalue à plus de 100,000, le nombre des personnes ayant assisté à la course.

Thomas gagne $25,000; Duray, $10,000; Guyot, $5,000 et Goux $3,500.

La victoire des Delage et des Peugeot confirme une fois de plus la supériorité de l'industrie automobile française; pour gagner cette course, il fallait des voitures souples, rapides et robustes; seules les voitures françaises possédaient ces qualités, aussi ont-elles battu de loin les voitures anglaises et belges engagées dans l'épreuve.

LE SERVICE DE TROIS ANS

Une déclaration sensationelle du commandant Driant

Paris, 2.—La déclaration sensationnelle faite par M. Driant, député de Meurthe-et-Moselle, à une personne qui était venue l'interviewer, a mis Paris en émoi.

Il a dit tenir, d'une personne digne de foi, que le tsar avait déclaré que si le gouvernement français cédait aux réclamations du parti radical, relativement à la loi

apportée par des gardes forestiers. Il n'y a pas à redouter de grands dommages, car la région qui entoure le mont Lassen est peu habitée.

Le mont Lassen a 10,447 pieds de haut. Les géologues disent qu'il était encore en éruption à une époque relativement récente, mais antérieure toutefois à l'arrivée des blancs en Calfornie.

LES SUFFRAGETTES INCENDIAIRES

Une église historique entièrement détruite

Henley (Angleterre), 3.—Une bande de suffragettes a mis le feu à l'église de Sainte-Marie, à Wargrave, petite ville située à trois milles de Henley sur la Tamise. Une tour en ruine et quelques murs aux pierres noircies par le feu voilà tout ce qui reste de cet édifice qui avait été construit en 1538.

A l'intérieur se trouvait un monument élevé à la mémoire de Thomas Day, auteur de "Sanford et Merton".

Ce matin deux femmes aux allures suspectes avaient été aperçues dans le voisinage, et les pompiers ont trouvé au milieu des ruines

grièvement blessés pendant une partie de baseball. Mme Duer, qui regardait la partie, fut atteinte au ventre par une balle mal dirigée et assez gravement blessée. Des deux joueurs, l'un a l'arcade sourcilière fendue, l'autre une fracture de la machoire et trois dents cassées.

LE TANGO DANGEREUX

Un médecin de Berlin donne un avertissement aux danceurs.

Berlin, 6.—Le docteur Boehme, de Berlin, a annoncé dans une revue médicale qu'il venait de découvrir une nouvelle maladie, dénommée par lui: le Tango du pied.

Le docteur prétend que cette maladie est due aux mouvements trop nombreux du pied et de la cheville, pendant l'exécution du tango, de la maxine ou autres danses nouvelles. Des douleurs qui ressemblent aux rhumatismes se manifestent alors dans le mollet, le tibia et la cheville et augmentent au point de devenir intolérables.

Mme Mancel a cité le cas de Melle Grace Roe et de Melle Gladys Roberts, qui ont été nourries de force deux ou trois fois par jour.

Elle a ajouté:

"Cette administration de drogues se renouvelle chaque fois qu'elles sont forcées de prendre de paraissent incapables de lutter la nourriture et les malheureusecontre la somnolence qui les gagne.

"C'est l'acte le plus criminel qu'un gouvernement ait jamais commis contre les femmes."

Mme Mancel a ensuite fait allusion aux dames bien connues dans la société et qui, ces temps-ci, avaient reçu chez elles les ministres et les a averties que si elles continuaient à avoir pour hôtes de tels personnages, elles auraient à en subir les conséquences.

Elle continua en disant:

"Nous devons les attaquer pour rappeler leur devoir et les prier de le faire à l'avenir. Nous devons leur demander pourquoi elles se conduisent si mal et trahissent ainsi leur sexe."

Confection des Listes Electorales

Avis est par la présente donné que, conformément à "The Manitoba Election Act", il a été décidé de confectionner et de reviser les listes électorales pour les divisions électorales de Winnipeg Centre, Winnipeg Nord et Winnipeg Sud. Les dates et les heures durant lesquelles siégeront les greffiers dans les différents districts d'enregistrement pour recevoir les demandes des électeurs seront les

LUNDI, MARDI ET MERCREDI,

15, 16 et 17 JUIN 1914.

de neuf heures du matin à dix heures du soir, avec arrêt de 1 heure à 2.30 de l'après-midi et de 6 à 7.30 du soir. Les limites et l'étendue de chaque district d'enregistrement, le nom de la personne nommée pour agir comme greffier d'enregistrement dans chaque district d'enregistrement et les endroits où seront reçues les demandes d'enregistrement des électeurs seront comme suit, c'est-à-dire:

Le district No. 1 consiste de cette partie bornee au nord par la ligne principale du C. P. R., à l'ouest par la rue Argyle, au sud par la ligne entre les lots 95 et 61, 62, 63 et 64 du cadastre du gouvernement du lot 12, paroisse St-ohn, et de là à la rivière Rouge et la rivière Rouge, et à l'est par la rivière rouge: greffier, Charles Gunning, bureau d'enregistrement, 108 avenue Higgins.

District No. 2 consiste de cette partie bornée au nord par la ligne principale du Pacifique, à l'ouest par les rues Lily et Maple, au sud par l'avenue Alexandre, à l'est par la rivière Rouge et la ligne entre les lots 95 et 61, 62, 63, 64, du cadastre du gouvernement du lot 12, paroisse de St-John, se prolongeant jusqu'à la rivière Rouge et la rue Argyle: greffier, G.-A. Pillans, bureau d'enregistrement, 102 avenue Henry.

District No. 3 consiste de cette partie bornée au nord par la ligne principale du Pacifique et à l'ouest par rue Main, au sud par l'avenue Henry, à l'est par la rue Maple: greffier, Fred. Pollendine, bureau d'enregistrement, 179 avenue Henry.

District No. 4 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue Henry, à l'ouest par la rue Main, au sud par l'avenue Alexandre, et à l'est par la rue Lily: greffier Alex. Abramovitch, bureau d'enregistrement, 176 avenue Logan.

District No. 5 consiste de cette partie bornée au nord par la rue Alexandre, à l'ouest par la rue Main, au sud par la rue James et à l'est par la rivière Rouge: greffier William McCormick, bureau d'enregistrement, Trades Hall, rue James Est.

District No. 6 consiste de cette partie bornée au nord par la rue James, à l'ouest par la rue Main, au sud par l'avenue du Portage Est et à l'est par la rivière Rouge: greffier, A. M. T. May, bureau d'enregistrement, 182 McDermot avenue.

District No. 7 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue William, à l'ouest par la rue King, au sud par l'avenue Notre-Dame et à l'est par l'avenue du Portage et la rue Main: greffier, G.-B. Perkins, bureau d'enregistrement, 94 rue Albert.

District No. 8 consiste de cette partie bornée au nord par la rue Alexandre, à l'ouest par la rue Princess, au sud par l'avenue William et à l'est par la rue Main: greffier, Wm. BrBadford, bureau d'enregistrement, 172 rue King.

District No. 9 consiste de cete partie bornée au nord par la ligne principale du Pacifique, à l'ouest par la rue Princess, au sud par l'avenue Alexandre et à l'est par la rue Main: greffier, M. Izzard, bureau d'enregistrement, 208 rue Logan.

District No. 10 consiste de cette partie bornée au nord par la ligne principale du Pacifique, à l'ouest par la rue Mountain, au sud par l'avenue Elexandre et à l'est par la rue Princess: greffier, Francis Dooley, bureau d'enregistrement, 325 rue Logan.

District No. 11 consiste de cette partie bornée au nord par la ligne principale du Pacifique, à l'ouest par la rue Laura, au sud par l'avenue Alexandre et à l'est par la rue Fountain: greffier, L.-T. Psrinner, bureau d'enregistrement, 403 rue Logan.

District No. 12 consiste de cete partie bornée au nord par la voie principale du Pacifique, à l'ouest par la rue Salter, au sud par l'avenue Alexandre, et à l'est par la rue Laura: greffier, E.-S. Vanalstyne, bureau d'enregistrement, 471 rue Logan.

District No. 13 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue Alexandre, à l'ouest par la rue Isabel, au sud par l'avenue Ross et à l'est par la rue Princess: greffier, E. Courtis, bureau d'enregistrement, 401 avenue du Pacifique.

District No. 14 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue Ross, à l'ouest par la rue Ellen, au sud par l'avenue William et à l'est par la rue Princess: greffier, J. McLachlan, bureau d'enregistrement, 345 avenue William.

District No. 15 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue William, à l'ouest par la rue aHrgrave, au sud par l'avenue Notre-Dame et à l'est par la rue King: greffier, S. Johnston, bureau d'enregistrement, 92 rue Adelaide.

District No. 16 consiste de cette partie bornée au sud par l'avenue Notre-Dame à l'ouest par la rue Hargrave, au sud par l'avenue Portage: greffier, J.-G. Reynolds, bureau d'enregistrement, 326 rue Donald.

District No. 17 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue Ellice, à l'ouest par la rue Kennedy, au sud par l'avenue du Portage et à l'est par la rue Hargrave: greffier, F. Bodley, bureau d'enregistrement, 304 rue Hargrave.

District No. 18 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue Qu'Appelle, à l'ouest par la rue Kennedy, au sur par la rue Ellice et à l'est par la rue Hargrave: greffier, J. McKinley, bureau d'enregistrement, 355 rue Kennedy.

District No. 19 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue Notre-Dame, à l'ouest par la rue Edmonton, au sud par l'avenue Qu'Appelle et à l'est par la rue Hargrave: greffier, E. Smith,, bureau d'euregistrement, 402 rue Notre-Dame.

District No. 20 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue William, à l'ouest par les rues Francis, annatyne et Edmonton, au sud par la rue Notre-Dame, à l'est par la rue Hargrave: greffier, Montague Mowatt, bureau d'enregistrement, 53 rue Ellen.

District No. 21 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue Ross, à l'ouest par la rue Isabel, au sud par l'avenue William et à l'est par la rue Ellen: greffier, T.-D. Dryden, bureau d'enregistrement, 407 rue William.

District No. 22 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue William, à l'ouest par la rue Isabel, au sud par l'avenue Notre-Dame et à l'est par les rues Frances, Bannatyne et Edmonton: greffier, E. Surtess, bureau d'enregistrement, 445 Bannatyne.

District No. 23 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue Bannatyne, à l'ouest par la rue Balmoral, ah sud par la rue Sargent et à l'est par la rue Edmonton: greffier, Geo.-S. Scott, bureau d'enregistrement, 468 rue Kennedy.

District No. 24 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue Sargent, à l'ouest par la rue Balmoral, au sud par l'avenue Qu'Appelle et à l'est par la rue Edmonton: greffier, James Forbes, bureau d'enregistrement, 399 rue Kennedy.

District No. 25 consiste de cette partie bornée au nord par la rue Qu'Appelle, à l'ouest par la rue Balmoral, au sud par l'avenue Portage et à l'est par la rue Kennedy: greffier, John Noble, bureau d'enregistrement, 455 rue du Portage.

District No. 26 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue Ellice, à l'ouest par la rue Langside, au sud par l'avenue Portage et à l'est par la rue Balmoral: greffier, George Wharton, bureau d'enregistrement, 545 avenue du Portage.

District No. 27 consiste de cete partie bornée au nord par l'avenue Sargent, à l'ouest par la rue Langside, au sud par l'avenue Ellice et à l'est par la rue Balmoral: greffier, Duncan R. Squair, bureau d'enregistrement, 477 avenue Ellice.

District No. 28 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue Notre-Dame, à l'ouest par la rue Langside, au sud par l'avenue Sargent et à l'est par la rue Balmoral: greffier, J.-H. Davis, bureau d'enregistrement, 558 rue Spence.

District No. 29 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue William, à l'ouest par la rue Young, au sud par l'avenue Notre-Dame et à l'est par la rue Isabel: greffier, J. Porter, bureau d'enregistrement, 524 McDermot.

District No. 30 consiste de cete partie bornée au nord par la ruelle entre les avenues Ross et Elgin, à l'ouest par la rue Sherbrooke, au sud par l'avenue William et à l'est par la rue Isabel: greffier, A.-M. Robinson, bureau d'enregistrement, 551 rue Elgin.

District No. 31 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue Alexandre, à l'ouest par la rue Sherbrooke, au sud par la ruelle entre les avenues Ross et Elgin et à l'est par la rue Isabel: greffier, J.-C. Dowd, bureau d'enregistrement, 572 avenue Ross.

District No. 32 consiste de cette partie bornée au nord par la ligne principale du Pacifique, à l'ouest par la rue Sherbrooke, au sud par l'avenue Alexandre et à l'est par la rue Salter: greffier, C.-W. Ritchie, bureau d'enregistrement, 523 rue Logan.

District No. 33 consiste de cette partie bornée au nord par la ligne principale du Pacifique, à l'ouest par la rue Tecumseh, au sud par l'avenue Alexandre et à l'est par la rue Sherbrooke: greffier, G.-V. Salter, bureau d'enregistrement, 662 avenue Logan.

District No. 34 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue Alexandre, à l'ouest par la rue Tecumseh, au sud par l'avenue William et à l'est par la rue Sherbrooke: greffier, J.-M. Campbell, bureau d'enregistrement, 701 avenue Pacifique.

District No. 35 cosiste de cete partie bornée au nord par l'avenue William, à l'ouest par la rue Sherbrooke, au sud par l'avenue Notre-Dame et à l'est par la rue Young: greffier, G.-H. McNabb, bureau d'enregistrement, Ecole du Sacré-Coeur, rue Lydia.

District No. 36 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue Notre-Dame, à l'ouest, par la rue Maryland, au sud par la rue Sargent et à l'est par la rue Langside:: greffier, O.-U. Seeman, bureau d'enregistrement, 662 rue Sherbrooke.

District No. 37 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue Sargent, à l'ouest par la rue Maryland, au sud par l'avenue Ellice et à l'est par la rue Langside: greffier, P.-S. Paulson, bureau d'enregistrement, église Unitarian, coin des rues Sargent et Sherbrooke.

District No. 38 consiste de la partie bornée au nord par l'avenue Ellice, à l'ouest par la rue Maryland, au sud par l'avenue du Portage et à l'est par la rue Langside: greffier, Walter Smith, bureau d'enregistrement, 430 rue Langside.

District No. 39 consiste de cette partie bornée au nord par par l'avenue Ellice, à l'ouest par la rue Toronto, au sud par l'avenue du Portage et à l'est par la rue Maryland: greffier, John A. Scanlon, bureau d'enregistrement, 401 rue Agnès.

District No. 40 conste de cette partie bornée au nord par la rue Sargent, à l'ouest par la rue Toronto, au sud par l'avenue Ellice et à l'est par la rue Maryland: greffier, H.-W. Comba, bureau d'enregistrement, 542 rue Maryland.

District No. 41 consiste de la partie bornée au nord par la rue Notre-Dame, à l'ouest par la rue Toronto, au sud par l'avenue Sargent et à l'est par la rue Maryland: greffier, Gordon Steel, bureau d'enregistrement, 661 rue Agnès.

District No. 42 consiste de cette partie bornée au nord par la ligne principale du Pacifique, à l'ouest par la rue McPhillips, au sud par l'avenue William et à l'est par la rue Tecumseh: greffier, A.-P. Bingham, bureau d'enregistrement, 260 rue Dorothy.

District No. 43 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue William, à l'ouest par la rue McPhillips, au sud par l'avenue Notre-Dame et à l'est par al rue Sherbrooke: greffier, Aubrey Dyer, bureau d'enregistrement, 763 avenue Winnipeg.

District No. 44 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue Notre-Dame, à l'ouest par la rue Burnell, au sud par l'avenue Wellington et à l'est par la rue Toronto: greffier, W.-A. Pincoe, bureau d'enregistrement, 827 rue Alverstone.

District No. 45 consiste de cete partie bornée au nord par l'avenue Wellington, à l'ouest par la rue Burnell, au sud par la rue Sargent et à l'est par la rue Toronto: greffier, ames A. Todd, bureau d'enregistrement, 696 rue Simcoe.

District No. 46 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue Sargent, à l'ouest par la rue Burnell, au sud par l'avenue Ellice et à l'est par la rue Toronto: greffier, Fred. Swanson, bureau d'enregistrement, 626 rue Alverstone.

District No. 47 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue Ellice, à l'ouest par la rue Burnell, au sud par l'avenue du Portage et à l'est par la rue Toronto: greffier, E. Hunter, bureau d'enregistrement 375 rue Arlington.

District No. 48 consiste de cette partie bornée au nord par la rue St-Matthews, à l'ouest par la rue Erin, au sud par l'avenue du Poratge et à l'est par la rue Burnell: greffier, A. Carruthers, bureau d'enregistrement, 115 avenue du Portage.

District No. 49 consiste de cette partie bornée au nord par la rue Sargent, à l'ouest par la rue Erin, au sud par la rue St-Matthews et à l'est par la rue Burnell: grffier, Alex. Watt, bureau d'enregistrement, 844 rue Ingersool.

District No. 50 consiste de cette partie bornée au nord et à l'ouest par l'avenue William et l'embranchement Pembina du Pacifique, au sud par la rue Sargent et à l'est par les rues Notre-Dame, Burnell et McPhillipps: Greffier, O. Rathbone, bureau d'enregistrement, 849 rue Lipton.

District No. 51 consiste de cette partie bornée au nord par la ligne principale du Pacifique, à l'ouest par les limites ouest de la ville, au sud par l'avenue William et à l'est par la rue McPhillipps: greffier, V.-A. Driver, bureau d'enregistrement, 1599 avenue Ross.

District No. 52 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue William, à l'ouest par les limites ouest de la ville, au sud par l'avenue Sargent et à l'est par l'embranchement Pembina du Pacifique: greffier, H.-H. Conn, bureau d'enregistrement, 1488 avenue Lincoln.

District No. 53 consiste de cette partie bornée au nord par la rue Sargent, à l'ouest par les limites de la cité, au sud par l'avenue St-Matthews et à l'est par la rue Erin: greller, William Eden, bureau d'enregistrement, 896 rue Pine.

District No. 54 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue St-Matthews, à l'ouest par les limites de la cité, aus ud par l'aenue du Portage, à l'est par la rue Erin: greffier, Charles W. Pond, bureau d'enregistrement, 712 rue Spence.

Winnipeg Sud.

District No. 1 consiste de cette partie bornée au nord par le Broadway, à l'ouest par la rue Edmonton et la ligne entre les lots 226 et 227, bloc 2, Réserve de la Baie d'Hudson, au sud par la rivière Assiniboine et à l'est par la rivière Rouge: greffier H.-E. Turnbull, bureau d'enregistrement, 368 Broadway.

District No. 2 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue du Portage Est et l'avenue du Portage, à l'ouest par la rue Fort, au sud par le Broadway et à l'est par la rivière Rouge: greffier, H. Pollard, bureau d'enregistrement, 181 rue Water.

District No. 3 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue St. Mary, à l'ouest par la rue Donald, au sud par le Broadway et à l'est par la rue Fort: greffier, William A. Case, bureau d'enregistrement, 144 rue Smith.

District No. 4 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue du Portage, à l'ouest par la rue Donald, au sud par l'avenue Saint-Mary, à l'est par la rue Fort: greffier, B. Mackey, bureau d'enregistrement, 267 rue Garry.

District No. 5 consiste de la partie bornée au nord par l'avenue Saint-Mary, à l'ouest par la rue Edmonton, au sud par le Broadway et à l'est par la rue Donald: greffier, P. Hagerty bureau d'enregistrement, 188 rue Donald.

District No. 6 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue du Portage, à l'ouest par la rue Edmonton, au sud par l'avenue Saint-Mary, et à l'est par la rue Donald: greffier, Frank Brownrigg, bureau d'enregistrement, 222 rue Edmonton.

District No. 8 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue Saint-Mary, à l'ouest par les rues Colony et Osborne, au sud par la rivière Assiniboine et à l'est par la rue Edmonton et la ligne entre les lots 226 et 227, bloc 2, Réserve de la Baie d'Hudson: greffier, A.-V. Darrach, bureau d'enregistrement, 129 rue Kennedy.

District No. 9 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue du Portage, à l'ouest par la rue Young, au sud par le Broadway et à l'est par la rue Colonyff greffier H.-G. Maybank, bureau d'enregistrement, 312 rue Colony.

District No. 10 consiste de la partie bornée au nord par l'avenue du Portage, à l'ouest par la rue Marylad, au sud par le Broadway et à l'est par la rue Young greffier, Frank W. Park, bureau d'enregistrement, 562 avenue du Portage.

District No. 11 consiste de cette partie bornée au nord par le Broadway, à l'ouest par la rue Langside, au sud par la rue Cornsh et la rivière Assiniboine et à l'est par la rue Osborne: greffier, Thomas B. Bunn, bureau d'enregistrement, 20 rue Osborne.

District No. 12 consiste de cette partie bornée au nord par le Broadway, à l'ouest par la rue Maryland, au sud par l'avenue Westminster et à l'est par la rue Langside: greffier, Charles S. Hill, bureau d'enregistrement, 171 rue Sherbrooke.

District No. 13 consiste de la partie bornée au nord par l'avenue Westminster, à l'ouest par la rue Maryland, au sud par la rivière Assiniboine, à l'ouest par la rue Maryland, au sud par la rivière Assiniboine et à l'est par les rues Langside et Cornish: greffier, Frank C.-S. Davidson, bureau d'enregistrement, 32 rue Furby.

District No. 14 consiste de la partie bornée au nord par les rues Alloway et Preston, à l'ouest par la rue Canora et la ligne entre les lots 44 et 45 de la subdivision des lots de paroisse 67 et 68 Saint-James, au sud par la rivière Assiniboine et à l'est par la rivière Maryland: greffier, Vernon Leech, bureau d'enregistrement, 740 avenue Westminster.

District No. 15 consiste de la partie bornée au nord par l'avenue du Portage, à l'ouest par la rue Lendrum, au sud par les avenues Alloway et Preston et à l'est par la rue Maryland: greffier W.-R. Edgecombe, bureau d'enregistrement, 770 Broadway.

District No. 16 consiste de la partie bornée au nord par l'avenue du Portage, à l'ouest par la rue Arlington, au sud par la rivière Assiniboine et à l'est par la ligne entre les lots 44 et 45 de la subdivision des lots de paroisse 67 et 68 de la paroisse Saint-James, les rues Canora et Lendrum: greffier, Hart Leech, bureau d'enregistrement, 282 rue Home.

District No. 17 consiste de la partie bornée au nord par l'avenue du Portage, à l'ouest par la ligne ouest du lot de paroisse 61 de Saint-ames, à l'arrière des lots sur le coté ouest de la rue Aubrey, au sud par la rivière Assiniboine et à l'est par la rue Arlington: greffier, Duncan Montgomery, bureau d'enregistrement, 247 rue Lopton.

District No. 18 consiste de la partie bornée au nord par l'avenue du Portage, à l'ouest par les limites de la ville, au sud par la rivière Assiniboine et à l'est par la ligne est du lot de paroisse 60, Saint-James, à l'arrière des lots du coté ouest de la rue Aubrey: greffier, R.-V. Waite, bureau d'enregistrement, 1164 avenue du Portage.

District No. 19 consiste de la partie bornée au nord par la rivière Assiniboine, à l'ouest par la rue Osborne, au sud par l'avenue River et à l'est par la rivière Rouge: greffier, Sidney Goldstein, bureau d'enregistrement, 34 rue Main.

District No. 20 consiste de la partie bornée au nord par l'avenue River, à l'ouest par les rues Scott et oseph, au sud par l'avenue McMillan, à l'est par la rivière Rouge: greffier, L. Brockest, bureau d'enregistrement, 128 avenue River.

District No. 21 consiste de cette partie bornée au nord par l'avenue River, à l'ouest par les rues Osborne et Pembina, au sud par l'avenue Corydon et à l'est par la rivière Rouge, les rues Joseph et Scott: greffier, J.-D. Moulden, bureau d'enregistrement, 122 rue Osborne.

District No. 22 consiste de la partie bornée au nord par la rivière Assiniboine, au sud par la ligne entre les lots 18 et 19, bloc 46, cadastre du gouvernement du Canada, lot de paroisse 36, Saint-Boniface, et l'avenue Wardlow, et à l'est par les rues Pembina et Osborne: greffier, George Davis, bureau d'enregistrement, 105 rue Osborne.

District No. 23 consiste de la partie bornée au nord par la rivière Assiniboine, la ligne entre les lots 19 et 19, bloc 45, cadastre du gouvernement du Canada, lot 35, Saint-Boniface, et l'avenue Warlow, à l'ouest par la ligne entre les lots 13 et 14, bloc 46, cadastre du gouvernement du Canada, lot 35, Saint-Boniface et la rue Hugo, au sud par l'avenue Corydon et à l'est par la rue Pembina: greffier, T.-A. Allardice, bureau d'enregistrement, 219 rue Nassau.

District No. 24 consiste de la partie bornée au nord par l'avenue Corydon, à l'ouest par la rue Hugo, au sud par la ligne principale du C. N. R., et l'avenue Rosser, à l'est de la voie, et à l'est par la rivière Rouge: greffier, A.-C. Foster, bureau d'enregistrement, 496 avenue Jessie.

District No. 25 consiste de la partie bornée au nord par l'avenue Rosser, à l'ouest par la ligne principale du Canadien,Nord, au sud par l'avenue Morley et à l'est par la rivière Rouge: greffier, F. Leary, bureau d'enregistrement, 563 Hatherington avenue.

District No. 26 consiste de la partie bornée au nord par l'avenue Morley, à l'ouest par la rue Pembina et au sud et à l'est par la rivière Rouge: greffier, J.-M. Suttie, bureau d'enregistrement, 156 avenue Morley.

District No. 27 consiste de la partie bornée au nord par l'avenue Morley, à l'ouest par la voie principale du Canadien-Nord, au sud par les limites de la ville et la rivière Rouge et à l'est par la rue Pembina: greffier, R.-J. Harrison, bureau d'enregistrement, 566 avenue Kylemore.

District No. 28 consiste de al partie bornée au nord par la rivière Assiniboine, à l'ouest par les rues Mitchell et Harrow, au sud par l'avenue Dorchester et la rue Crescent, et à l'est par la ligne entre les lots 13 et 14, bloc 46, cadastre du gouvernement fédéral lot de paroisse 35, Saint-Boniface, et la rivière Assiniboine: greffier, Owen Bryan, bureau d'enregistrement, coin des rues Stafford et Yale.

District No. 29 consiste de la partie bornée au nord par l'avenue Dorchester, à l'ouest par la rue Amélia, au sud par l'avenue Morley et à l'est par la rue Hugo: greffier, John Row, bureau d'enregistrement, 895 avenue Corydon.

District No. 30 consiste de la partie bornée au nord par l'avenue Morley, à l'ouest par la rue Amélia, au sud par la ligne principale du Canadien-Nord et à l'est par la rue Hugo: greffier, C.-K. Ripstein, bureau d'enregistrement, 368 rue Lilac.

District No. 31 consiste de la partie bornée au nord par la rivière Assiniboine, à l'ouest par la rue Waverly, au sud par les avenues Haskins et Grosvenor et à l'est par les rues Mitchell et Harrow: greffier, W.-H. Smith, bureau d'enregistrement, à l'arrière de 199 Kingsway.

District No. 32 consiste de la partie bornée au nord par les avenues Haskins et Grosvenor, à l'ouest par la rue Wavely, au sud par les limites de la cité et à l'est par la rue Amélia: greffier, W.-A. Merrill, bureau d'enregistrement, 982 avenue Jessie.

District No. 33 consiste de la partie bornée au nord par la rivière Assiniboine, à l'ouest par les limites de la ville, au sud par les limites de la ville et à l'est par la rue Waverly: greffier, J.-C. Shortill, bureau d'enregistrement, centre du bloc B, rue Oak.

Winnipeg Nord.

District No. 1 consiste de la partie bornée au nord par la rivière Rouge, à l'ouest par les rues Barber, Euclid et Argyle, au sud par la voie principale du Pacifique-Canadien, à l'est par la rivière Rouge: greffier, F.-S. Davidson, bureau d'enregistrement, 133 rue Gladstone.

District No. 2 consiste de la partie bornée au nord par la rivière Rouge, à l'ouest par la rue Lusted, et le prolongement de la rue Lusted jusqu'à la rivière Rouge, au sud par les rues Euclid et à l'est par la rue Barber:: greffier, William McKay, bureau d'enregistrement, 113 rue Hallet.

District No. 3 consiste de la partie bornée au nord par les rues Euclid et Austin et l'avenue Selkirk, à l'ouest par la rue Main, au sud par la ligne principale du Pacifique-Canadien, et à l'est par la rue Argyle: greffier, William Stenson, bureau d'enregistrement, 843 rue Main.

District No. 4 consiste de la partie bornée au nord par l'avenue Aberdeen, à l'ouest par la rue Main, au sud par l'avenue Selkirk, les rues Austin et Lusted et le prolongement de la rue Lusted jusqu'à la rivière Rouge, et à l'est par la rivière Rouge: greffier, John Stevens, bureau d'enregistrement, 303 rue Austin.

District No. 5 consiste en la partie bornée au nord par l'avenue Athol, à l'ouest par la rue Main, au sud par l'avenue Aberdeen et à l'est par la rivière Rouge: greffier, J.-T. Black, bureau d'enregistrement, 181 rue Bannerman.

District No. 6 consiste en la partie bornée au nord par les limites de la ville, à l'ouest par la rue Main, au sud par l'avenue Athol et à l'est par la rivière Rouge: greffier, S.-J. Youhill, bureau d'enregistrement, 1519 rue Main.

District No. 7 consiste en la partie bornée au nord par les limites de la villes, à l'ouest par la rue Salter, au sud par l'avenue Bannerman, et à l'est par la rue Main: greffier, M.-J. Whiteby, bureau d'enregistrement, 1422 rue Main.

District No. 8 consiste de la partie bornée au nord par l'avenue Banerman, à l'ouest par la rue Salter, au sud par l'avenue St-John et à l'est par la rue Main: greffier, Fred. Gillespie, bureau d'enregistrement, 493 rue Charles.

District No. 9 consiste en la partie bornée au nord par l'avenue St-John, à l'ouest par la rue Salter, au sud par l'avenue Boyd et à l'est par la rue Main: greffier, J.-E. Sparrow, bureau d'enregistrement, 279 avenue Mountain.

District No. 10 consiste en la partie bornée au nord par l'avenue Boyd, à l'ouest par la rue Salter, au sud par l'avenue Burrows et à l'est par la rue Main: greffier, G.-F.-D. Bond, bureau d'enregistrement, 296 avenue Aberdeen

District No. 11 consiste de la partie bornée au nord par l'avenue Burrows, à l'ouest par la rue Aikens, au sud par l'avenue Selkirk et à l'est par la rue Main: greffier, William Lewis, bureau d'enregistrement, 289 avenue Manitoba.

District No. 12 consiste en la partie bornée au nord par la rue Selkirk, à l'ouest par la rue Lizzie, au sud par la ligne principale du Pacifique Canadien et à l'est par la rue Main: greffier, John Ritchie, bureau d'enregistrement, 210 rue Jarvis.

District No. 13 consiste en la partie bornée au nord par l'avenue Selkirk, à l'ouest par la rue Aikins, au sud par la ligne principale du Pacifique-Canadien et à l'est par la rue Lizzie: greffier, Robtra Duncan, bureau d'enregistrement, 60 rue Robinson.

District No. 14 consiste en la partie bornée au nord par la ruelle entre les avenues Stella et Dufferin, à l'ouest par la rue Powers, au sud par la ligne principale du Pacifique-Canadien et à l'est par la rue Aikins: greffier, F.-G. Weir, bureau d'enregistrement, 412 rue Dufferin.

District No. 15 consiste en la partie bornée au nord par l'avenue Selkirk, à l'ouest par la rue Powers, au sud par la ruelle entre les avenues Stella et Dufferin, et à l'est pa rue Aikins: greffier, oseph Roler, bureau d'enregistrement, 406 rue Stella.

District No. 16 consiste en la partie bornée au nord par l'avenue Burrows, à l'ouest par la rue Powers, au sud par l'avenue Selkirk et à l'est par la rue Aikens: greffier, Thomas Cornell, bureau d'enregistrement, 409 Manitoba avenue.

District No. 17 consiste en la partie bornée au nord par l'avenue Selkirk, à l'ouest par la rue McGregor, au sud par la ligne principale de la voie du Pacifique-Canadien et à l'est par la rue Powers: greffier, Joseph Skaleter, bureau d'enregistrement, 528 rue Stella.

District No. 18 consiste en la partie bornée au nord par l'avenue Burrows, à l'ouest par la rue McGregor, au sud par l'avenue Selkirk et à l'est par la rue Powers: greffier, Karl Katzel, bureau d'enregistrement, 515 avenue Manitoba.

District No. 19 consiste en la partie bornée au nord par l'avenue Boyd, à l'ouest par la rue McGregor, au sud par l'avenue Burrows et à l'est par la rue Salter: greffier, Charles W. Wass, bureau d'enregistrement, 507 avenue Aberdeen.

District No. 20 consiste en la partie bornée au nord par l'avenue St-John, à l'ouest par la rue McGregor, au sud par l'avenue Boyd et à l'est par la rue Salter: greffier, William Wass, bureau d'enregistrement, 524 avenue du Collège.

District No. 21 consiste en la partie bornée au nord par l'avenue Banerman, à l'ouest par la rue McGregor, au sud par l'avenue St-John et à l'est par la rue Salter: greffier, J.-E. Sparrow, bureau d'enregistrement, 480 rue Powers.

District No. 22 consiste en la partie bornée au nord par les limites de la ville, à l'ouest par la rue McGregor, au sud par l'avenue Bannerman et à l'est par la rue Salter: greffier, J. Hillman, bureau d'enregistrement, 429 rue Polson.

District No. 23 consiste en la partie bornée au nord par les limites de la cité, à l'ouest par l'embranchement Selfirfi du Pacifique-Canadien, au sud par l'avenue de la Cathédrale et à l'est par la rue McGregor: greffier, G. Carmichael, bureau d'enregistrement, 604 rue Atlantic.

District No. 24 consiste en la partie bornée au nord par l'avenue de la Cathédrale, à l'Ouest par l'embranchechement Selkirk du Pacifique-Canadien au sud par l'avenue Mountain et à l'est par la rue McGregor: greffier, Carl Schimniski, bureau d'enregistrement, 623 avenue Anderson.

District No. 25 consiste en la partie bornée au nord par l'avenue Mountain, à l'ouest par la rue Arlington, au su par l'avenue Burows et à l'est par la rue McGregor: greffier, Peter Ruta, bureau d'enregistrement, 651 avenue Redwod.

District No. 26 consiste en la partie bornée au nord par l'avenue Burrows, à l'ouest par la rue Sinclair, au sud par l'avenue Selkirk et à l'est par la rue McGregor: greffier, Martin Kolla, bureau d'enregistrement, 719 avenue Manitoba.

District No. 27 consiste en la partie bornée au nord par l'avenue Selkirk, à l'ouest par la rue Parr, au sud par la ligne principale du Canadien-Pacifique et à l'est par la rue McGregor: greffier, H.-W. Cowley, bureau d'enregistrement, 678 avenue Stella.

District No. 28 consiste en la partie bornée au nord par l'avenue Selkirk, à l'ouest par la rue Sinclair, au sud par la ligne principale du Pacifique-Canadien et à l'est par la rue Parr: greffier, E.-J. Brien, bureau d'enregistrement, 769 avenue Stella.

District No. 29 consiste en la partie bornée au nord par l'avenue Burrows, à l'ouest par la rue McPhillipps, au sud par la ligne principale du Pacifique-Canadien et à l'est par la rue Sinclair: greffier, G.-F. Marciniw, bureau d'enregistrement, 902 avenue du Manitoba.

District No. 30 consiste en la partie bornée au nord par l'avenue Mountain, à l'ouest par l'embranchement Selkirk du Pacifique-Canadien, au sud par l'avenue Burrows et à l'est par la rue Arlington: greffier, J.-S. Scott, bureau d'enregistrement, 885 avenue Redwood

District No. 31 consiste en la partie bornée au nord par les limites de la cité, à l'ouest par la rue McPhillips, au sud par l'avenue Burrows et à l'est par l'embranchement Selkirk du Pacifique-CanadienCanadien: greffier, S. Mar-Marples, bureau d'enregistrement, 1042 avenue Aberdeen.

District No. 32 consiste en la partie bornée au nord par les limites de la ville, à l'ouest par l'embranchement Stonewall du Pacifique-Canadien, au sud par la ligne à l'arrière le long du coté sud de l'avenue Selkirk et à l'est par l'avenue Selkirk: greffier, W. Amos, bureau d'enregistrement, 1233 avenue Selkirk.

District No. 33 consiste en la partie bornée au nord par les limites de la ville, à l'ouest par les limites de la ville, aus ud par la ligne principale du Pacifique-Canadien et à l'est par la rue McPhillipps et la ligne à l'arrière des lots le long du coté sud de l'avenue Slekirk et de l'embranchement Stonewall du Pacifique-Canadien:: greffier, Hamilton C. Forey,, bureau d'enregistrement, 1462 avenue Pritchard.

Jeudi, le 18 juin 1914, les greffiers seront à leur poste respectifs d'enregistrement, de neuf heures de l'avant-midi à midi et de deux heures de l'après-midi à quatre heures, dans le but de recevoir les objections au maintien de n'importe quel nom inscrit.

Les cours de révision siégeront le samedi 27 juin 1914, entre dix heures de l'avant-midi et six heures de l'après-midi, pour entendre et juger toutes et chacune des objections contre le maintien d'un nom ou de plusieurs noms sur la liste électorale et pour y ajouter n'importe lequel et tous noms refusés par les greffiers lors de l'enregistrement.

Dans Winnipeg Centre, au Scott Memorial Hall, rue Princess, l'honorable juge A. Dawson, reviseur.

Dans Winnipeg Nord, à la salle Fairbairn, coin de la rue Main et de l'avenue Selkirk, l'honorable juge G. Paterson, reviseur.

Dans Winnipeg Sud, au Palais de Justice, rue Kennedy, l'honorable juge R.-H. Myers, reviseur.

Fait au bureau du secrétaire provincial, le 4 juin 1914.

JOSEPH BERNIER,
Secrétaire Provincial.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence où la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils la fille, le frère ou la soeur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupe par lui ou par son frère ou sa soeur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. COREY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

La bonté est un grand oubli; celui de l'injustice des hommes et de la vie.

* * *

Etes-vous un homme fortuné?

—"Ami tu trouveras mille satellites aussi brillants qu'empressés à décrire autour de toi les plus aimables, les plus cordiales évolutions. Prends garde! Aie la main à ta bourse, ne la quitte pas. Jamais, fut-ce au carrefour le plus mal famé, elle n'a couru grand danger."

L'amitié des hommes?—La voilà!

Bernard de Malglaive.

EN PROVINCE

FANNYSTELLE

M. Félix Hébert est de retour de son "homestead" près de Broadvalley, Man., où il a passé l'hiver. Il est très enchanté du terrain là-bas et il nous disait que l'avenir est très brillant pour un futur village.

M. Amédée Lavigne, de cette paroisse, vent lui aussi dresser sa tente sur un "homestead" près de celui de M. Hébert.

* * *

Notre Curé a visité Saint-Adolphe cette semaine.

* * *

L'ouverture des exercices du mois du Sacré Coeur a eu lieu dimanche au soir. M. l'abbé Prud'homme a donné un magnifique sermon sur le Sacré Coeur de Jésus.

* * *

Le contrat des douze milles de fossés a été donné à M. W.-G. Palas, de cette paroisse. Ce monsieur doit commencer les travaux ces jours-ci.

* * *

L'horaire des trains en date du 1er juin ne donne aucun changement sur notre ligne. Le train "Carman Local" sera en opération pendant un autre mois.

* * *

MM. Henri Piché, Charles Cyrenne, Ovide Dureault, Cap. Jos. Piché, sont allés faire une expédition de pêche au lac Manitoba. Nous leur souhaitons "une pêche miraculeuse".

* * *

M. Alfred Hamel a fait l'acquisition des dépendances et des lots voisins de l'église.

* * *

Notre club de balle a remporté une brillante victoire le 31 mai, sur le club "Dakota". Le résultat fut 14 à 13.

Club Canadien.—Phillips, F., catcher; Phillipps, A., pitcher; Mallet, S.S.; Beaupré, P., 1 base; Cyrenne, O., 2 b.; Théberge, 3 b.; Cyrenne, A., L. F.; Désilets, A., C. F.; Dowl, F., R. F.

Club Dakota.—Gagnon, catcher; Coates, pitcher; Hallmeyer, S. S.; Coates, 1 b.; Gryte, H., 2 b.; Gryte, O., 3 b.; Clay, Al., L. F.; Cochrane, C. F.; Gryte, R. F.

Umpire, Lockheart.

Il y aura une partie qui promet être très intéressante jeudi soir le 4, entre les clubs Starbuck et Canadien.

* * *

M. Marcel Mollot a été reconduire M. l'abbé Prud'homme à Winnipeg en auto lundi matin.

* * *

Notre curé a reçu cette semaine un magnifique drapeau du Sacré Coeur, don de la Ligue du S. C. de Fannystelle. Les donateurs désirent que leurs noms ne soient pas connus. Nous les remercions de tout coeur.

* * *

Il y a quelques personnes de cette paroisse qui prennent plaisir à exterminer les quelques poissons qui vivent si paisiblement dans les eaux de la rivière Assiniboine. A toutes les semaines, surtout le dimanche, nous pouvons voir se diriger vers le nord une auto contenant "Breakdown", et le représentant du C. P. R. en cet endroit.

Nous espérons que ces messieurs auront pitié des habitants des eaux en cessant de leur faire la guerre, car il faut en conserver pour l'année prochaine. "Il fera bon de pêcher en 1915."

Yvonnie.

DUNREA

Il nous fait plaisir de constater que le quartier ouest du village se relève de ses cendres. M. Hugh Smith, pharmacien, est installé dans nouveau local.

M. A. Lavoie, marchand, a ouvert son commerce depuis déjà trois semaines. M. L. Gauvreau, barbier, entrera dans quelques jours dans son nouveau logis. Si nous en jugeons par les apparences, il nous semble que le feu du 20 mars a été un mal pour un bien, surtout en ce qui regarde les bâtisses.

Malgré les pertes subies par l'incendie, tous ont rebâti, à l'exception de M. P. McClue, ancien marchand, qui est allé s'installer au Lac Blanc, au sud d'Elgin.

* * *

Le Rév. M. Boivin, curé de Somerset, et le Rév. J.-A.-E. Rousseau, curé de Mariapolis, étaient en visite chez le Rév. N. Bellavance, lundi dernier.

* * *

A l'assemblée du club de balle de Dunrea, mercredi dernier, les officiers suivants ont été élus:

Prés. honoraire, J.-B. Baird, M.P.P.

Président, Fred. Laing.
Vice-Prés., A. Lavoie.
Sec.-Trés., Hugh Smith.
Gérant, E. Grigg.
Capitaine, Dr R. Roy.
Mascotte, A. Laing.

La ligne se compose comme suit: Minto, Riverside, Margaret et Dunrea.

Les parties seront jouées aux dates suivantes:

6 juin, Riverside à Minto.
8 juin, Dunrea à Margaret.
11 juin, Riverside à Dunrea.
13 juin, Margaret à Minto.
17 juin, Margaret à Riverside.
20 juin, Minto à Dunrea.
24 juin, Minto à Riverside.
27 juin, Margaret à Dunrea.
29 juin, Riverside à Margaret.
4 juillet, Minto à Margaret.
7 juillet, Dunrea à Riverside.
11 juillet, Dunrea à Minto.

Espérons que le club de Dunrea, qui se compose en grande partie de joueurs canadiens-français, saura se distinguer dans ces différentes joutes et nous souhaitons de tout coeur qu'il remporte la coupe cette saison.

* * *

A partir du 10 courant, toutes les maisons de commerce de Dunrea fermeront à 7 heures p.m. tous les soirs, à l'exception du mercredi et du samedi.

Un lecteur.

FISHER BRANCH

Les joueurs de baseball de Fisher Branch se sont organisé un club qui portera le nom de Laval.

M. M.-A.-G. Gamache a été nommé président; J. Labbé, secrétaire; A. Guimont, A. Bruneau, E. Bédard et E. Bouchard, directeurs. La direction du club s'occupera d'arranger des parties avec les clubs étrangers et aussi d'organiser d'autres amusements, tels que soirées, piqueniques, etc.

Comme le prix d'admission n'est que de $5.00, plusieurs membres se sont déjà inscrits et les directeurs nous annoncent qu'avec quelques noms de plus ils auront les suffisants pour bâtir une salle de réunion.

* * *

La "grade" de notre chemin de fer offre un lieu de promenade idéal aux personnes de tous genres et de toutes qualités. Aussi ceux qui ont les moyens d'avoir chevaux et voiture et la prétention d'être à la mode du temps savent très bien en profiter.

C'est ainsi que pour l'édification des familles respectables du village, de la station nous voyons tous les soirs un couple de jeunes amoureux se ballader sur le chemin de fer. Quelquesfois ils vont au Nord mais le Sud a plus d'attraits pour eux, car c'est de ce côté qu'ils se dirigent le plus souvent.

* * *

S'il y a des gens parmi nous dont l'odorat n'a pas encore fait connaissance avec la senteur de la soupe aux pois et du poisson sec, ils n'ont tout simplement qu'à en demander des nouvelles à Lama ou à Fred. Ces deux types-là pourront certainement donner des renseignements exacts sur ces mets si délicieux.

* * *

L'hiver dernier le Canadien Nord a fait diviser en lots le futur site du village.

Lorsqu'ils ont construit la ligne ils ont aussi fait une voie d'évitement qui se trouvera juste en face de la station.

Ils ont choisi ce site pour deux raisons. Premièrement, parce que la rivière étant tout près, l'approvisionnement d'eau pourra se faire avec beaucoup de facilités. La deuxième raison est que le C. N. R. aimant à donner justice à tout le monde, cherche toujours à mettre à peu près la même distance entre toutes des stations.

D'où se trouve le site actuel la station du nord est à huit milles et la station du sud à 6 milles. L'on comprend facilement que les stations ne peuvent pas être espacées aussi également entre elles que les poteaux d'une ligne de télégraphie et que les propositions ci-haut mentionnées sont très raisonnables.

Eh bien nous avons ici un groupe de personnes qui se croyant meilleures et pensant avoir droit à plus de faveurs que le reste de la population se sont mis dans la tête de demander au C. N. R. de transporter le site de la station un mille plus au sud ce qui laisserait une distance de 5 milles pour aller à la station du sud et neuf milles à celle du nord.

Si le site projeté par ces gens-là était convenable au point de vu du terrain ce serait toujours une bonne raison du côté de ces agitateurs, mais pour donner la preuve du contraire nous pouvons affirmer sans crainte d'être démentis que celui-là même qui faisait circuler la fameuse requête a failli perdre une paire de chevaux justement dans le trou de boue où la station était demandée sur leur requête.

Si pour favoriser ces quelques malcontents le C. N. R. accédait à leur demande, il le ferait au détriment des pionniers de la paroisse, au détriment de ceux qui ont eu le courage et l'esprit assez entreprenant pour venir ouvrir leurs terres alors que les communications étaient presque impossibles, et qui, aussitôt que le site du village fut choisi par la compagnie, s'empressèrent d'en faire le centre de leurs affaires et d'y ériger des édifices dispendieux qui font grandement honneur à toute la paroisse.

Ceux qui ont eu le cerveau assez fécond pour imaginer l'idée de changer le site de la station un mille plus au sud y ont certainement été poussés par l'ambition, l'égoïsme, la jalousie ou je ne sais quelle autre influence néfaste. Ils sont aussi les seuls à prendre ombrage des succès de ceux qui ont fondé et qui continuent à être les piliers de Fisher Branch.

Il n'y a aucun doute que ce ne sera pas la première requête sans importance que les officiers de la compagnie auront reçue et le panier aux rebuts sera sans doute la destination de celle qui a circulée par ici.

Ti-Jules.

ACCUSES DE MEURTRE

Les deux autres accusés demeurent introuvables.

Montréal, 2.—Deux des quatre bandits qui tuèrent un agent de police et en blessèrent un autre à la Côte des Neiges, Arthur Foucault et Jos. Beauchamp, ont été mis en accusation pour meurtre hier après-midi par les grands jurés de la Cour d'assises et leur procès a été fixé au 8 juin. L'avocat Germain qui défend Foucault, le charretier de la carriole d'où furent tirés les coups de feu demanda un procès séparé pour son client, mais le ministère public s'y oppose. Comme on le sait, Foucault a nié avoir tiré. Les deux autres bandits Borret et Alphonse Foucault restent, pendant ce temps toujours introuvables.

L'asthme lui rendait la vie impossible.—C'est ce qu'écrit un homme qui après des ans de souffrance fut guéri par le remède du docteur Kellogg contre l'asthme. Il sait maintenant combien facilement ses souffrances auraient pu se supprimer. Ce remède sans rival donne une sûre guérison à tous ceux qui s'en servent. Pris sous forme de fumée ou vapeur il apporte le soulagement si longtemps désiré. Tout marchand le vend ou peut vous l'obtenir de son fournisseur.

Roman de La Liberté NO. 6

LA TULIPE NOIRE

Il acheta un télescope, à l'aide duquel, aussi bien que le propriétaire lui-même, il put suivre chaque évolution de la fleur, depuis le moment où elle pousse, la première année, son pâle bourgeon hors de terre, jusqu'à celui où, après avoir accompli sa période de cinq années, elle arrondit son noble et gracieux cylindre sur lequel apparaît l'incertaine nuance de sa couleur et se développent les pétales de la fleur, qui seulement alors révèle les trésors secrets de son calice.

Oh! que de fois le malheureux jaloux, perché sur son échelle, aperçut-il dans les plates-bandes de van Baerle des tulipes qui l'aveuglaient par leur beauté, le suffoquaient par leur perfection!

Alors, après la période d'admiration qu'il ne pouvait vaincre, il subissait la fièvre de l'envie, ce mal qui ronge la poitrine et qui change le coeur en une myriade de petits serpents qui se dévorent l'un l'autre, source infâme d'horribles douleurs.

Que de fois, au milieu de ses tortures, dont aucune description ne saurait donner l'idée, Boxtel fut-il tenté de sauter la nuit dans le jardin, d'y ravager les plantes, de dévorer les oignons avec les dents, et de sacrifier à sa colère le propriétaire lui-même s'il osait défendre ses tulipes.

Mais tuer une tulipe, c'est, aux yeux d'un véritable horticulteur, un si épouvantable crime!

Tuer un homme, passe encore.

Cependant, grâce aux progrès que faisait tous les jours van Baerle dans la science qu'il semblait deviner par instinct, Boxtel en vint à un tel paroxisme de fureur qu'il médita de lancer des pierres et des bâtons dans les planches de tulipes de son voisin.

Mais comme il réfléchit que le lendemain, à la vue du dégât, van Baerle informerait, que l'on constaterait alors que la rue était loin, que pierres et bâtons ne tombaient plus du ciel au dix-septième siècle comme au temps des Amalécites, que l'auteur du crime quoiqu'il eût opéré dans la nuit, serait découvert et non seulement puni par la loi, mais encore déshonoré à tout jamais aux yeux de l'Europe tulipière, Boxtel aiguisa la haine par la ruse et résolut d'employer un moyen qui ne le compromît pas.

Il chercha longtemps, c'est vrai, mais enfin il trouva.

Un soir il attacha deux chats chacun par une patte de derrière, avec une ficelle de dix pieds de long, et les jeta, du haut du mur, au milieu de la plate-bande maîtresse, de la plate-bande princière, de la plate-bande royale, qui non seulement contenait la *Corneille de Witt*, mais encore la *Brabançonne*, blanc de lait, pourpre et rouge; la *Marbrée*, de Rotre, gris de lin mouvant, rouge et incarnadin éclatant; et la *Merveille*, de Harlem; la tulipe *Colombin obscur* et *Colombin clair terni*.

Les animaux effarés, en tombant du haut en bas du mur, se ruèrent d'abord sur la plate-bande essayant de fuir chacun de leur côté, jusqu'à ce que le fil qui les retenait l'un à l'autre fût tendu: mais alors, sentant l'impossibilité d'aller plus loin, ils vaguèrent çà et là avec d'affreux miaulements, fauchant avec leur corde les fleurs au milieu desquelles ils se débattaient; puis enfin, après un quart d'heure de lutte acharnée, étant parvenus à rompre le fil qui les en chevêtrait, ils disparurent.

Boxtel, caché derrière son sycomore, ne voyait rien, à cause de l'obscurité de la nuit; mais aux cris enragés des deux chats, il supposait tout, et son coeur, dégonflant de fiel, s'emplissait de joie.

Le désir de s'assurer du dégât commis était si grand dans le ceour de Boxtel qu'il resta jusqu'au jour pour jouir par ses yeux de l'état où la lutte des deux matous avait mis les plates-bandes de son voisin.

Il était glacé par le brouillard du matin; mais il ne sentait pas le froid: l'espoir de la vengeance lui tenait chaud.

La douleur de son rival allait le payer de toutes ses peines.

Aux premiers rayons du soleil, la porte de la maison blanche s'ouvrit; van Baerle apparut, et s'approcha de ses plates-bandes, souriant comme un homme qui a passé la nuit dans son lit, qui y a fait de bons rêves.

Tout à coup il aperçoit des sillons et des monticules sur ce terrain plus uni la veille qu'un miroir; tout à coup il aperçoit les rangs symétriques de ses tulipes désordonnés comme sont les piques d'un bataillon au milieu duquel aurait tombé une bombe.

Il acourut tout pâlissant.

Boxtel tressaillit de joie. Quinze ou vingt tulipes lacérées, éventrées, gisaient les unes courbées, les autres brisées tout à fait et déjà pâlissantes; la sève coulait de leurs blessures; la sève, ce sang précieux que van Baerle eût voulu racheter au prix du sien.

Mais, ô surprise! ô joie de van Baerle! ô douleur inexprimable de Boxtel! pas une des quatre tulipes menacées par l'attentat de ce dernier n'avait été atteinte. Elles levaient fièrement leurs nobles têtes au-dessus des cadavres de leurs compagnes. C'était assez pour consoler van Baerle, c'était assez pour faire crever d'ennui l'assassin, qui s'arrachait les cheveux à la vue de son crime commis et commis inutilement.

Van Baerle, tout en déplorant le malheur qui venait de le frapper, malheur qui, du reste, par la grâce de Dieu, était moins grand qu'il n'aurait pu être, van Baerle ne put en deviner la cause. Il s'informa seulement et apprit que toute la nuit avait été troublée par des miaulements terribles. Au reste, il reconnut le passage des chats à la trace laissée par leurs griffes, au poil resté sur le champ de bataille et auquel les gouttes indifférentes de la rosée tremblaient comme elles faisaient à côté sur les feuilles d'une fleur brisée, et pour éviter qu'un pareil malheur se renouvelât à l'avenir, il ordonna qu'un garçon jardinier coucherait chaque nuit dans le jardin, sous une guérite, près des plates-bandes.

Boxtel entendit donner l'ordre. Il vit se dresser la guérite dès le même jour, et trop heureux de n'avoir pas été soupçonné, seulement plus animé que jamais contre l'heureux horticulteur, il attendit de meilleures occasions.

Ce fut vers cette époque que la société tulipière de Harlem proposa un prix pour la découverte, nous n'osons pas dire la fabrication de la grande tulipe noire et sans tache, problème non résolu et regardé comme insoluble, si l'on considère qu'à cette époque l'espèce n'existait pas même à l'état de bistré dans la nature.

Ce qui faisait dire à chacun que les fondateurs du prix eussent aussi bien pu mettre deux millions que cent mille livres, la chose étant impossible.

Le monde tulipier n'en fut pas moins ému de la base à son faîte.

Quelques amateurs prirent l'idée, mais sans croire à son application: mais telle est la puissance imaginaire des horticulteurs que, tout en regardant leur spéculation comme manquée à l'avance, ils ne pensèrent plus d'abord qu'à cette grande tulipe noire réputée chimérique comme le cygne noir d'Horace, et comme le merle blanc de la tradition française.

Van Baerle fut du nombre des tulipiers qui prirent l'idée: Boxtel fut au nombre de ceux qui pensèrent à la spéculation. Du moment où van Baerle eut incrusté cette tâche dans sa tête perspicace et ingénieuse, il commença lentement les semis et les opérations nécessaires pour amener du rouge au brun, et du brun au brun foncé, les tulipes qu'il avait cultivées jusque-là.

Dès l'année suivante, il obtint des produits d'un bistre parfait, et Boxtel les aperçut dans sa plate-bande, lorsque lui n'avait encore trouvé que le brun clair.

Peut-être serait-il important d'expliquer aux lecteurs les belles théories qui consistent à prouver que la tulipe emprunte aux éléments ses couleurs; peut-être nous saura-t-on gré d'établir que rien n'est impossible à l'horticulteur qui met à contribution, par sa patience et son génie, le feu du soleil, la candeur de l'eau, les sucs de la terre et les souffles de l'air. Mais ce n'est pas un traité de la tulipe en général, c'est l'histoire d'une tulipe en particulier, que nous avons résolu d'écrire; nous nous y renfermerons, quelque attrayants que soient les appâts du sujet juxtaposé au nôtre.

Boxtel, encore une fois vaincu par la supériorité de son ennemi, se dégoûta de la culture et, à moitié fou, il se voua tout entier à l'observation.

La maison de son rival était à claire-voie. Jardin ouvert au soleil, cabinets vitrés pénétrables à la vue, casiers, armoires, boîtes et étiquettes dans lesquels le télescope plongeait facilement; Boxtel laissa pourrir les oignons sur les couches, sécher les coques dans leurs cases, mourir les tulipes sur les plates-bandes, et désormais usant sa vie avec sa vue, il ne s'occupa que de ce qui se passait chez van Baerle, il respira par la tige de ses tulipes, se désaltéra par l'eau qu'on leur jetait, et se rassasia de la terre molle et fine que saupoudrait le voisin sur ses oignons chéris. Mais le plus curieux du travail ne s'opérait pas dans le jardin.

Sonnait une heure, une heure de la nuit, van Baerle montait à son laboratoire, dans le cabinet vitré où le télescope de Boxtel pénétrait si bien, et là, dès que les lumières du savant succédant aux rayons du jour avaient illuminé murs et fenêtres, Boxtel voyait fonctionner le génie inventif de son rival.

Il le regardait triant ses graines, les arrosant de substances

Emouvants Recits de Survivants

Trois cents cadavres étendus, à demi-nus sur le quai de Rimouski.---Le sang-froid du capitaine Kendall après la collision.

UN AFFREUX SPECTACLE

Rimouski, 30, soir.—L'enquête ordonnée par les autorités canadiennes, pour établir les responsabilités encourues dans le naufrage de "l'Empress of Ireland", s'est ouverte dès aujourd'hui par une déclaration du capitaine Kendall devant le coroner Dr. J. Pinault.

Le capitaine Kendall, quoique souffrant d'une fracture de l'épaule, a fait une longue déposition, interrompue seulement, de temps à autre, par les crises d'une poignante émotion.

—Partie de Québec à 4 heures 20 du soir, a raconté le capitaine, "l'Empress of Ireland" avait passé la Pointe au Père à bonne vitesse, lorsque nous aperçumes le "Storstad" à deux milles de nous. Le brouillard, léger jusqu'à ce moment, s'épaissit tout à coup et les feux du "Storstad" disparurent.

"Je commandai: "En arrière, à toute vitesse!", de façon à arrêter mon navire, et je signalai ma manoeuvre par trois coups de sifflets brefs. Le "Storstad", par un coup long, me signala qu'il avait compris. Mon navire étant arrêté, je fis stopper les machines et signalai, par deux coups de sifflets longs, que nous n'avancions plus. Un coup long du "Storstad" me répondit: "Compris!" Deux minutes plus tard, j'aperçus les feux rouge et vert du Storstad: le vapeur était à une longueur de navire et je compris que la collision était inévitable. Je saisis mon porte voix et lui criai de faire machine en arrière à toute vitesse, et aussitôt je fis mettre mes machines en marche, mettant la barre à tribord; mais, presque au même moment, la collision se produisit. Le vapeur nous aborda par le travers, entre les cheminées.

"Je criai alors au Storstad de se maintenir à toute vitesse en avant, pensant que le vapeur aveuglerait ainsi lui-même l'énorme déchirure qu'il venait de nous faire. Malheureusement, il fit machine en arrière. Notre paquebot fit eau et s'inclina rapidement.

"Cependant, j'ordonnai: "En avant, à toute vapeur!", avec l'espoir que je pourrais échouer mon navire et sauver les passagers. Mais les machines s'arrêtèrent soudain, car la chaufferie venait d'être envahie par l'eau.

"Entre temps, j'avais donné l'ordre de mettre les embarcations à la mer. Je courus du côté de bâbord et fis parer moi-même les embarcations 1, 3, 5, 7, puis je retournai sur la passerelle.

"En route, je croisai mon second et lui dis de faire lancer les appels de détresse par la télégraphie sans fil. "C'est fait", me répondit-il. Je ne l'ai plus revu depuis.

"Cinq minutes après environ, le paquebot coulait. Je fus lancé par-dessus bord et entraîné au fond par l'aspiration qui se produisit.

"Lorsque je revins à la surface, je m'accrochai à une épave et, quelques instants plus tard, j'entendis quelqu'un qui disait: "Voilà le capitaine: sauvons-le!" On me hissa à bord d'une embarcation qui contenait une trentaine d'hommes. Nous recueillîmes encore une vingtaine de naufragés, puis nous ralliâmes le Storstad, qui les prit à bord. Gardant avec moi, dans l'embarcation, six hommes de mon équipage, je retournai sur les lieux du naufrage pour essayer de sauver encore quelques personnes si cela était possible; mais nous ne trouvâmes plus personne."

Trois cents cadavres.

Rimouski, 31.—Plus de trois cents cadavres de victimes de la catastrophe de l'Empress of Ireland étaient alignés hier matin sur les quais de Rimouski.

Quelques-uns de ces corps étaient dans des cercueils, mais la plupart étaient étendus sur le sol, à peine couverts par les vêtements de nuit qu'ils portaient au moment du naufrage.

C'était un affreux spectacle, dont on n'aurait pas supporté la vue s'il n'avait pas fallu s'occuper de l'identification de tous ces malheureux.

Bon nombre de victimes avaient les yeux grands ouverts et presque toutes avaient plutôt l'air étonnées qu'effrayées. Une mère tenait sa petite fille, étroitement embrassée et l'enfant portait au cou une croix suspendue à une chaînette en or.

Ailleurs, une femme, sur le point de devenir mère, gardait sur son visages les traces de souffrances horribles.

Les cadavres étaient étendus l'un auprès de l'autre, sans distinction de qualité. Une dame, richement vêtue, portant aux doigts des bagues surmontées de diamants, gisait auprès d'un garçon de cabine à l'humble uniforme. La dame était Mme Gallagher, de Winnipeg, reconnue plus tard par son fils.

Beaucoup de ces victimes avaient des blessures au visage et sur le corps, blessures faites comme avec un couteau. Un certain nombre portaient des ceintures de sauvetage. Un homme portait une autre ceinture dans laquelle se trouvait une somme de deux mille dollars.

Le côtre Lady Grey est parti ce soir pour Québec, emportant les cadavres, qui seront déposés dans une morgue provisoire, en attendant leur identification.

* * *

Montréal, 31.—Epuisés de fatigue, les survivants de la catastrophe de l'Empress of Ireland sont arrivés hier matin à Montréal, vêtus d'habits d'emprunt que leur avaient fournis les habitants de Rimouski.

M. Thomas Smart, de Toronto, croit avoir été le dernier passager qui ait adressé la parole au capitaine Kendall.

—J'étais assis sur le pont supérieur, dit-il, quand le capitaine passa à une heure et demie du matin et me dit:

—Quelle belle nuit, mais il me semble que nous allons avoir du brouillard. Vous ne pouvez savoir avec quelle rapidité le brouillard fait son apparition dans cette partie du Saint-Laurent."

"Quand la collision se produisit, Smart a déclaré avoir vu le capitaine Kendall sur le pont, donnant des ordres à l'équipage, élevant et agitant les mains et lui disant:

—Ne perdez pas la tête et gardez votre sang-froid.

Au moment où l'on mit à l'eau un bateau de sauvetage, le capitaine parut comprendre que le bateau était perdu, car il s'écria:

—Que chacun se prépare; il n'y a pas une minute à perdre S'il y a des portes de fermées, enfoncez-les. Aidez les passagers à monter dans les bateaux de sauvetage et n'oubliez pas que les femmes et les enfants doivent passer les premiers.

Il donna des ordres dans un portevoix amplificateur, ajouta Smart, mais les cris étaient si déchirants que ses paroles ne furent pas entendues, ce qui ne l'empêcha pas de rester à son poste jusqu'à la fin.

"Quand je pris place sur le Lady Evelyn, je vis le capitaine étendu à terre et un homme de l'équipage lui donnant un peu d'eau sucrée pour le réconforter. Quand il fut à même de parler, il regarda autour de lui en demandant:

"—Où est le bateau?

"Un passager qui avait l'air d'un docteur lui dit que ce dernier avait coulé. Ce qu'entendant, le capitaine se couvrit la figure d'une toile goudronnée qui se trouvait là et pleura de désespoir.

Ce que dit un sergent de l'Armée du Salut.

Parmi les victimes se trouvent une centaine de musiciens de l'armée du Salut. Un survivant, le sergent Fowler, de Vancouver, a fait le récit suivant:

—Je regardais par le hublot de ma cabine placée au centre du navire, quand je vis une forme noire imposante paraître dans le sombre de la nuit, et qui semblait être près du navire.

"C'est alors qu'un soubresaut et non un craquement se produisit, comme si deux objets s'étaient frôlés doucement.

"Avant de me rendre compte de ce qui était arrivé, ma cabine commença à se remplir d'eau.

"J'en sortais affolé, par l'escalier qui conduisait sur le pont.

"Je vis une jeune fille portant un bébé dans ses bras et un petit garçon, âgé de six ans environ, qui marchait à ses côtés.

"La jeune fille me supplia de lui attacher une ceinture de sauvetage, ce que je fis sans hésiter."

Enfin, Fowler arrivait sur le pont: il vit alors le bateau qui s'inclinait de plus en plus, ce qui obligeait les passagers à s'accrocher aux barreaux de fer pour s'éviter de tomber à l'eau.

Fowler se jeta à la mer.

"J'allai au fond de l'eau, sur le point d'être asphyxié. Des corps tombaient sur moi. Un homme m'entoura de ses bras et j'eus à lutter pour me débarrasser de son étreinte.

"Je parcourus à la nage quelques centaines de mètres, quand, épuisé, hors de moi, je fus accueilli par un bateau de sauvetage."

La chance extraordinaire de deux jeunes mariés.

Parmi les survivants, peu s'en sont tirés avec autant de chance que M. et Mme Greenaway, musiciens de l'armée du Salut, qui faisaient leur voyage de noces.

"On nous pria de monter sur le pont et après que la collision se fut produite, a déclaré Mme Greenaway, et sans perdre la tête, nous nous habillâmes à la hâte et sortîmes de notre cabine.

"Au milieu de ce désarroi, je perdais mon mari. Le bateau était prêt de couler; voyant que tout était perdu, je me mis à prier et, debout, demandant à Dieu son secours; je sentais que l'eau montait rapidement. La succion m'entraîna au fond de l'eau.

"Je fus alors assourdie par le bruit de l'explosion. J'eus la cheville coupée. J'avais le corps brûlé et contusionné en plusieurs places. Quand je revins à moi, un moment après, je me trouvais, le corps allongé, sur une chaise du pont flottant sur l'eau.

"Je ne sais pas comment j'ai pu me trouver là et suppose que l'explosion m'aura fait remonter à la surface de l'eau.

"Quand je me fus mis à l'abri du danger, j'attends. Je vis bientôt flotter près de moi un radeau sur lequel étaient montés deux hommes. Le plus fort des deux me tendit une rame et me demanda: "Etes-vous vivante?" Je répondis en gémissant, car les brûlures que j'avais reçues me faisaient horriblement souffrir.

"Je pus néanmoins saisir la rame et être amenée ainsi sur le radeau.

"Il ajouta alors: "N'ayez pas peur, jeune fille, ma femme a disparu dans les flots" et moi j'ajoutai: "Moi aussi j'ai perdu mon mari".

"Je lui dis enfin que j'avais froid; il enleva sa veste et son gilet et m'en revêtit, ce qui me réchauffa et me sauva la vie, je pense.

"Je ne me souviens pas d'autre chose, jusqu'au moment où je me trouvai à bord du charbonnier. Depuis, je n'ai pas revu mes sauveteurs."

Quant à M. Greenaway, après être revenu dans sa cabine pour y chercher quelques vêtements supplémentaires pour sa femme et y fermer le hublot afin d'empêcher l'eau de pénétrer dans la cabine et d'abîmer les effets qui y étaient demeurés, il remonta sur le pont et ne put la découvrir au milieu de cette foule de passagers affolés.

"Je me décidai alors de disparaître avec le bateau, dit M. Greenaway.

"Je saisis la blustrade du pont et le bateau coulait immédiatement, puis survint l'explosion qui me fit lâcher prise et je remontai à la surface.

"Le premier objet que j'aperçus fut le pied d'une table. Je ne suis pas nageur mais je réussis à la saisir, ce qui me permit de flotter jusqu'à ce que le bateau-pilote vint me recueillir.

"Quand je débarquai, je fus reçu dans une maison où les soins les plus délicats me furent prodigués.

"Ce matin je sortis pour savoir si ma femme avait été sauvée, quand je la trouvai à l'hôtel.

"Nous pleurâmes de joie de nous retrouver."

Une fillette de 10 ans est sauvée; ses parents ont péri.

Une fillette de dix ans, Grace Hannigan, dont les parents ont péri, a été sauvée comme par miracle. Elle ne connait pas encore la mort de ses parents et, espère qu'ils arriveront par un autre train.

L'enfant a été enlevé par l'eau alors qu'elle se trouvait encore sur le pont. "Je me trouvai tout à coup au fond de l'eau a-t-elle raconté. Je me cramponnai alors à une corde noire que j'aperçus. Quand je revins à la surface après quelques instants, je regardai autour de moi et vis une lumière. Puis, quand je regardai une seconde fois, j'aperçus papa et maman. Ils nageaient. Ils ne sont pas dans le train maintenant et arriveront par le prochain convoi.

"Je plongeai à plusieurs reprises quand un homme plaça une planche près de moi et m'aida à m'y accrocher. Puis tenant la planche sous mes bras, il me fit monter dans son bateau".

Melle Eva Bales, appartenant à l'Armée du Salut, de Toronto, sans savoir nager, réussit néanmoins à rester à la surface de l'eau.

Mme Atwell, qui s'est offerte à prendre soin de la jeune Hannagan, orpheline à l'heure actuelle, s'est exprimée ainsi:

—Nous étions couchés quand la collision se produisit. Mon mari n'entendit rien, mais je l'ai réveillé, nous avons pris de suite des ceintures de sauvetage et sommes montés sur le pont.

"Les hommes et les femmes étaient déjà tombés à l'eau, leurs corps venaient heurter le navire auquel ils tentaient de s'accrocher désespérément.

"Mon mari m'entoura de ses bras et tous deux nous sautâmes dans l'eau.

"Nous avons aperçu un bateau à une faible distance du navire et, comme je suis excellente nageuse, nous nous sommes dirigés vers lui. Recueillis par l'équipage du Storstad, on nous transféra sur le Lady Evelyn.

destinées à les modifier ou à les colorer. Il devinait, lorsque chauffant certaines de ces graines, puis les humectant, puis les combinant avec d'autres par une sorte de greffe, opération minutieuse et merveilleusement adroite, il enfermait dans les ténèbres celles qui devaient donner la couleur noire, exposait au soleil ou à la lampe celles qui devaient donner la couleur rouge, mirait dans un éternel reflet d'eau celles qui devaient fournir le blanc, candide représentation hermétique de l'élément humide.

Cette magie innocente, fruit de la rêverie enfantaine et du génie viril tout ensemble, ce travail patient, éternel, dont Boxtel se reconnaissait incapable, c'était de verser dans le télescope de l'envieux toute sa vie, toute sa pensée, tout son espoir.

Chose étrange! tant d'intérêt et l'amour propre de l'art n'avaient pas éteint chez Isaac la féroce envie, la soif de la vengeance. Quelquefois, en tenant van Baerle dans son télescope, il se faisait l'illusion qu'il l'ajustait avec un mousquet infaillible, et il cherchait du doigt la détente pour lâcher le coup qui devait le tuer; mais il est temps que nous rattachions à cette époque des travaux de l'un et de l'espionnage de l'autre la visite que Corneille de Witt, Ruart de Pulten, venait faire à sa ville natale.

VII

L'homme heureux fait connaissance avec le malheur

Corneille, après avoir fait les affaires de sa famille, arriva chez son filleul, Cornélius van Baerle, au mois de janvier 1672.

La nuit tombait.

Corneille, quoique assez peu horticulteur, quoique assez peu artiste, Corneille visita toute la maison, depuis l'atelier jusqu'aux serres, depuis les tableaux jusqu'aux tulipes. Il remerciait son neveu de l'avoir mis sur le pont du vaisseau-amiral des Sept Provinces pendant la bataille de Southwood-Bay, et d'avoir donné son nom à une magnifique tulipe, et tout cela avec la complaisance et l'affabilité d'un père pour son fils, et tandis qu'il inspectait ainsi les trésors de van Baerle, la foule stationnait avec curiosité, avec respect même, devant la porte de l'homme heureux.

Tout ce bruit éveilla l'attention de Boxtel, qui goûtait près de son feu.

Il s'informa de ce que c'était, l'apprit et grimpa à son laboratoire.

Et là, malgré le froid, il s'installa, le télescope à l'oeil.

Ce télescope ne lui était plus d'une grande utilité depuis l'automne de 1671. Les tulipes, frileuses comme de vraies filles de l'Orient, ne se cultivent point dans la terre en hiver. Elles ont besoin de l'intérieur de la maison, du lit douillet des tiroirs et des douces caresses du poêle. Aussi, tout l'hiver, Cornélius le passait-il dans son laboratoire, au milieu de ses livres et des ses tableaux. Rarement allait-il dans la chambre aux oignons, si ce n'était pour y faire entrer quelques rayons de soleil, qu'il surprenait au ciel, et qu'il forçait, en ouvrant une trappe vitrée, de tomber bon gré, mal gré, chez lui.

Le soir dont nous parlons, après que Corneille et Cornélius eurent visité ensemble les apartements, suivis de quelques domestiques:

—Mon fils, dit Corneille bas à van Baerle, éloignez vos gens et tâchez que nous demeurions quelques moments seuls.

Cornélius s'inclina en signe d'obéissance.

Puis tout haut:

—Monsieur, dit Cornélius, vous plaît-il de visiter maintenant mon séchoir de tulipes?

Le séchoir! Ce *pandoemonium* de la tuliperie, ce tabernacle, ce *sanctum sanctorum* était, comme Delphes jadis, interdit aux profanes.

Jamais valet n'y avait mis un pied audacieux, comme eût dit le grand Racine, qui florissait à cette nétrer que le balai inoffensif d'une époque, Cornélius n'y laissait pé ne vieille servante frisonne, sa nourrice, laquelle, depuis que Cornélius s'était voué au culte des tulipes, n'osait plus mettre d'oignons dans les ragoûts, de peur d'éplucher et d'assaisonner le coeur de son nourrisson.

Aussi, à ce seul mot *séchoir*, les valets qui portaient les flambeaux s'écartèrent-ils respectueusement. Cornélius prit les bougies de la main du premier et précéda son parrain dans la chambre.

Ajoutons à ce que nous venons de dire que le séchoir était ce même cabinet vitré sur lequel Boxtel braquait incessamment son télescope.

L'envieux était plus que jamais à son poste.

Il vit d'abord s'éclairer les murs et les vitrages.

Puis deux ombres apparurent.

L'une d'elles, grande, majestueuse, sévère, s'assit près de la table où Cornélius avait déposé le flambeau.

Dans cette ombre, Boxtel reconnut le pâle visage de Corneille de Witt, dont les longs cheveux noirs séparés au front tombaient sur ses épaules.

Le Ruart de Pulten, après avoir dit à Cornélius quelques paroles dont l'envieux ne put comprendre le sens au mouvement de ses lèvres, tira de sa poitrine et lui tendit un paquet blanc soigneusement cacheté, paquet que Boxtel, à la façon dont Cornélius le prit et le déposa dans une armoire, supposa être des papiers de la plus grande importance.

Il avait d'abord pensé que ce paquet précieux renfermait quelques caïeux nouvellement venus de Bengale ou de Ceylan; mais il avait réfléchi bien vite que Corneille cultivait peu les tulipes et ne s'occupait guère que de l'homme, mauvaise plante bien moins agréable à voir et surtout bien plus difficile à faire flétrir.

Il en revint donc à cette idée que ce paquet contenait purement et simplement des papiers, et que ces papiers renfermaient de la politique.

Mais pourquoi des papiers renfermant de la politique à Cornélius, qui non seulement était, mais se vantait d'être entièrement étranger à cette science, bien autrement obscure, à son avis, que la chimie et même que l'alchimie?

C'était un dépôt sans doute que Corneille, déjà menacé par l'impopularité dont commençaient à l'honorer ses compatriotes, remettait à son filleul van Baerle, et la chose était d'autant plus adroite de la part du Ruart que certes ce n'était pas chez Cornélius, étranger à toute intrigue, que l'on irait poursuivre ce dépôt.

D'ailleurs, si le paquet eût contenu des caïeux, Boxtel connaissait son voisin, Cornélius n'y eût pas tenu, et il eût à l'instant même apprécié, en l'étudiant en amateur, la valeur des présents qu'il recevait.

Tout au contraire, Cornélius avait respectueusement reçu le dépôt des mains du Ruart, et l'avait, respectueusement toujours, mis dans un tiroir, le poussant au fond, d'abord sans doute pour qu'il ne fût point vu, ensuite pour qu'il ne prit pas une trop grande partie de la place réservée à ses oignons.

Le paquet dans le tiroir, Corneille de Witt se leva, serra les mains de son fillleul et s'achemina vers la porte.

Cornélius saisit vivement le flambeau et s'élança pour passer le premier et l'éclairer convenablement.

Alors la lumière s'éteignit insensiblement dans le cabinet vitré pour aller reparaître dans l'escalier, puis sous le vestibule, et enfin dans la rue, encore encombrée de gens qui voulaient voir le Ruart remonter en carrosse.

L'envieux ne s'était point trompé dans ses suppositions. Le dépôt remis par le Ruart à son filleul, et soigneusement serré par celui-ci, c'était la correspondance de Jean avec monsieur de Louvois.

Seulement ce dépôt était confié, comme l'avait dit Corneille à son frère, sans que Corneille le moins du monde en eût laissé soupçonner l'importance politique à son filleul.

La seule recommandation qu'il lui eût faite était de ne rendre ce dépôt qu'à lui, sur un mot de lui, quelle que fût la personne qui vînt le réclamer.

Et Cornélius, comme nous l'avons vu, avait enfermé le dépôt dans l'armoire aux caïeux rares.

Puis, le Ruart parti, le bruit et les feux éteints, notre homme n'avait plus songé à ce paquet; auquel au contraire songeait fort Boxtel, qui, pareil au pilote habile, voyait dans ce paquet le nuage lointain et imperceptible qui grandira en marchant, et qui renferme l'orage.

Et maintenant, voilà donc tous les jalons de notre histoire plantés dans cette grasse terre qui s'étend de Dordrecht à la Haye. Les suivra qui voudra, dans l'avenir des chapitres suivants; quant à nous, nous avons tenu notre parole, en prouvant que jamais ni Corneille ni Jean de Witt n'avaient eu si féroces ennemis dans toute la Hollande que celui que possédait van Baerle dans son voisin, mynheer Isaac Boxtel.

Toutefois, florissant dans son ignorance, le tulipier avait fait son chemin vers le but proposé par la société de Harlem, il avait passé de la tulipe bistre à la tulipe café brûlé; et revenant à lui, ce même jour où se passait à la Haye le grand événement que nous avons raconté, nous allons le retrouver vers une heure de l'après-midi, enlevant de sa plate-bande les oignons, infructueux encore, d'une semence de tulipes café brûlé, tulipes dont la floraison avortée jusque-là était fixée au temps de l'année 1673, et qui ne pouvaient manquer de donner la grande tulipe noire demandée par la société de Harlem.

Le 20 août 1672, à une heure de l'après-midi, Cornélius était donc dans son séchoir, les pieds sur la barre de sa table, les coudes sur le tapis, considérant avec délices trois caïeux qu'il venait de détacher de son oignon: caïeux purs, parfaits, intacts, principes inappréciables d'un des plus merveilleux produits de la science et de la nature, unis dans cette combinaison dont la réussite devait illustrer à jamais le nom de Cornélius van Baerle.

—Je trouverai la grande tulipe noire, disait à part lui Cornélius tout en détachant ses caïeux. Je toucherai les cent mille florins du prix proposé. Je les distribuerai aux pauvres de Dordrecht: de cette façon, la haine que tout riche inspire dans les guerre civiles s'apaisera, et je pourrai, sans rien craindre des républicains ou des orangistes, continuer de tenir mes plates-bandes en somptueux état.

(A suivre.)

La ceinture de sauvetage de Sir Henry Karr.

Québec, 31.—M. Darling, un survivant de la terrible catastrophe, a dû la vie à la ceinture de sauvetage qui aurait pu sauver sir Henry S. Karr.

"Ma machine, a-t-il dit, était opposée à la sienne, et quand j'ouvris ma porte, nous nous heurtâmes l'un contre l'autre dans le corridor.

"Il avait une ceinture de sauvetage et me l'offrit.

"Je la refusai tout d'abord, mais il ajouta: "Allez, prenez-là, j'en trouverai bien une autre".

"e lui ajoutai de se sauver tout d'abord, mais il s'emporta et me força à attacher autour de moi la ceinture en question.

Il revint alors prendre une autre ceinture, mais il m'avait quitté à peine depuis quelques secondes que le navire coulait.

"Un bateau de sauvetage, qui se trouvait à proximité, me sauva la vie."

Irwing périt en essayant de sauver sa femme.

F. E. Abbott, de Toronto, a raconté comment Laurence Irving avait péri en essayant de sauver sa femme.

"Je l'ai tout d'abord rencontré dans le corridor et il me dit avec calme:

"—Le bateau va-t-il sombrer?

"Je lui répondis qu'il ne tarderait pas.

"—Chérie, dit-il à sa femme, dépêche-toi, il n'y a pas de temps à perdre.

Mme Irving se mit à crier et comme son mari allait prendre une ceinture de sauvetage, le bateau roula subitement et il fut lancé contre la porte de sa cabine. La vue de sa figure ensangiantée mit sa femme hors d'elle-même.

"Du calme, lui répéta-t-il", mais elle persistait à l'enlacer de ses bras. Il lui mit de force une ceinture de sauvetage et la poussa hors de la cabine et la porta sur le pont. Je lui demandai alors si je pouvais l'aider, mais Irving répondit: "Prenez soin de vous tout d'abord, vieillard, et que Dieu vous aide".

C'est au moment où ils luttaient tous deux pour la vie, que je les ai quittés, ajouta Abbott.

"Après être monté sur le pont, je sautai par-dessus bord.

"Je m'accrochai à une pièce de bois et regardai autour de moi. Irving était encore sur le pont, embrassant sa femme. Le navire s'enfonçait dans l'abime que tous deux étaient encore étroitement enlacés."

Récit de M. Lawlor.

M. Philippe Lawlor, de Brantford, Ont., raconte l'une des histoires les plus navrantes de cette terrible tragédie de la mer. Le malheureux naufragé s'était embarqué sur l'Empress of Ireland avec son épouse et son fils Herbert, âgé de 15 ans, pour aller visiter son pays natal, d'où il émigra au Canada il y a quelques années.

M. Lawlor, qui était au nombre des passagers de troisième, raconte en pleurant qu'il a perdu sa femme dans le désastre. "Nous étions tous endormis, dit-il, lorsque la collision s'est produite. Les passagers furent réveillés et même précipités hors de leur lit par la violence du choc, qui fit pencher sensiblement le paquebot. Les passagers de troisième eurent à peine le temps de réaliser qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire, sans avoir celui de savoir ce que c'était. Ceux qui étaient debout purent gagner le pont, mais la majorité fut engloutie avant d'avoir pu gagner les escaliers pour y monter. Mon fils me suivit, mais à partir de ce moment je n'ai pas revu ma femme, qui a certainement péri, puisqu'elle n'a été récueillie par aucun des bateaux de sauvetage.

Avec mon fils, je pus arriver jusqu'au pont, où une panique régnait dans la foule. Le capitaine et les officiers étaient à leur poste et les ordres avaient été donnés de descendre les chaloupes à la mer, ordres qu'exécutaient le premier officier avec une partie de l'équipage. Quelques chaloupes furent mises à la mer avec succès et remplies, puis envoyées au large, mais le navire, qui avait penché, reprit soudain son aplomb, puis graduellement s'engouffra dans l'eau. En quinze minutes, avec un bruit sinistre, le superbe paquebot était complètement disparu.

Lorsque je vis que le navire allait couler, je sautai, suivi de mon fils, et nous nageâmes environ un quart de mille avant d'être secourus par une chaloupe de sauvetage qui était déjà très chargée.

Des centaines de personnes étaient encore sur l'Empress lorsqu'elle sombra, et le plus grand nombre de celles-là furent englouties comme des rats dans une trappe avant d'avoir pu se ressaisir et voir à se sauver. Le bateau ne coula pas à pic, mais disparut sur toute sa longueur à la fois.

Au poste jusqu'au bout.

Lorsque le dernier pont fut envahi par les vagues, je vis le capitaine et les officiers sauter à la mer. Le capitaine fut sauvé par une chaloupe avec un des officiers, mais les autres disparurent. L'Empress fut frappée au milieu, à gauche et, aussitôt après la collision, le Storstad recula, laissant voir une énorme déchirure dans laquelle l'eau s'engouffra. Suivant moi, au moins un millier de personnes ont péri. Ce convoi qui nous ramène de Rimouski, portait 366 rescapés, et il en reste au plus une soixantaine à Rimouski. Le capitaine Kendall est gravement malade, et on nous a même rapporté sur le convoi qu'il était mort.

Ce désastre est l'un des plus terribles que l'on puisse imaginer. Rien n'était plus effroyable que le spectacle qui marqua l'engouffrement du navire dans les flots. Des centaines de personnes étaient encore sur le pont et leurs appels désespérés arrivaient jusqu'à nous sans qu'il nous fût possible de les secourir. Plusieurs ont été tuées en voulant faire un plongeon dans la mer.

Récit d'un membre de l'équipage.

Un membre de l'équipage, Peter McSherry, boucher, fait le récit suivant de cette effroyable catastrophe: Il était à peu près deux heures lorsque les passagers et hommes d'équipage furent tirés de leur sommeil par un choc terrible qui ébranla tout le paquebot. Avant que personne n'ait pu réaliser quelle en pouvait être la cause, l'entrepont et la chambre des machines furent inondés et un grand nombre de ceux qui s'y trouvaient furent noyés sur place. Seuls ceux qui étaient en service se sauvèrent dans cette partie du navire. Comme tous les autres bouchers, je réussis à gagner le pont, où tout le monde était affolé. Le capitaine et tous les officiers étaient à leur poste, et le premier officier s'occupait de diriger la mise des chaloupes à la mer. Ce travail se fit avec tout le succès possible.

Sept bateaux de sauvetage furent descendus, remplis de personnes et envoyés au large, et, si on avait eu plus de temps, tout le monde aurait pu se sauver. Mais l'Empress, que le choc avait fait pencher, s'enfonçait graduellement, et, en 15 minutes, elle était complètement disparue. Sept bateaux furent mis à la mer.

Le Storstad frappa le paquebot au milieu, à gauche, et lui fit une déchirure énorme, s'étendant jusqu'à l'hélice. L'eau gagna rapidement la chambre des machines, et tout l'entrepont, où nombre de passagers périrent presque aussitôt après la collision.

La grande majorité de ceux qui furent sauvés sont des membres de l'équipage. Au plus une quarantaine de passagers ont échappé au désastre. Il y a environ trois cents hommes d'équipage de sauvés. Le nombre des pertes de vies doit être de 1,160 environ.

Je sautai à la mer lorsque je vis que le navire allait couler et je fus recueilli par une embarcation après avoir nagé deux milles.

La collision se produisit dans un épais brouillard qui se dissipa cinq minutes plus tard et nous fit voir parfaitement le Storstad, qui se tenait près de l'Empress pour porter secours à ceux qui étaient à bord. Le navire portait une large déchirure à sa proue.

L'Empress était en marche au moment de la collision et allait à demi-vitesse. Le Storstad montait à pleine vitesse et a frappé par conséquent le paquebot avec beaucoup de force. Tout le bas de l'Empress fut inondé. Les hommes d'équipage, connaissant mieux le navire, se sauvèrent plus facilement que les passagers. Trois cuisiniers seulement ont péri. Les autres ont été sauvés, de même que tous les bouchers. L'un des imprimeurs est sauvé et l'autre a péri. La plupart des garçons de table ont aussi échappé au désastre.

Trois officiers se noient.

Lorsque le bateau sombra, le capitaine et les officiers, qui étaient demeurés à leur poste jusqu'au dernier moment, sautèrent à la mer. Le capitaine nâgea à une embarcation qui le prit à son bord, mais, des autres officiers, le quatrième seulement put se sauver. Le premier, le second et le troisième nagèrent quelque temps dans le but d'atteindre les embarcations, mais ils n'y parvinrent pas et on les vit disparaître après s'être maintenus pendant quelques minutes à la surface. L'un des opérateurs du télégraphe a péri, ainsi que deux des membres de l'orchestre.

Deux personnes ont été tuées en voulant sauter du navire pour se rendre à la nage aux embarcations. Un jeune homme fut frappé à la tête comme il allait se lancer dans le vide et eut le crâne fracturé. Un autre, en sautant, alla s'assommer sur l'hélice.

Un Suisse, qui étai employé à bord comme pâtissier, dit qu'un très petit nombre de passagers se sont sauvés. Les membres de l'équipage furent plus heureux, et se sauvèrent en grand nombre. Il déclare que cinq passagers de première, 12 de seconde et 24 de troisième ont échappé au désastre, le reste des rescapés étant des employés du navire.

Ce rescapé ajoute que l'Empress a penché à gauche au moment de sombrer et qu'elle a été engloutie sur le flanc et c'est dans cette position qu'elle serait au fond de la mer, avec ses mâts horizontaux.

Ils nagent deux milles.

Un jeune homme et une jeune fille, dit cet homme d'équipage, ont dû nager deux milles avant d'être recueillis par une embarcation.

Un autre pauvre malheureux, qui n'a sauvé du désastre, comme tous les autres, que les vêtements qu'il avait sur lui, a de plus perdu dans cette affreuse catastrophe sa femme et ses trois enfants.

* * *

Rimouski, 1 juin.—Une femme qui paraît être Suédoise a été trouvée errant dans les environs de Rimouski. Elle ne portait aucun vêtement et prononçait des paroles incohérentes. On ne put rien lui faire dire de sensé. C'est sans doute une survivante du naufrage qui avait dû se raccrocher à une épave et qui fut poussée vers le rivage. La souffrance l'a rendue folle.

LA GAIETE FRANCAISE

(Les Marches de l'Est, mars)

C'est une vertu de ce peuple: il sait rire et rire avec courage, jusque dans les moments les plus fâcheux. Les Français ont su donner une forme charmante à leur verve: ils ont le rire de la civilisation, le rire qui est une arme, une défense, un jugement, une philosophie, et lorsqu'on les accuse d'être légers, ils sont sages, tout bonnement, sans prétention, sans bonnet d'âne.

Prenons les mots de quelques-uns d'entre eux; le plus fou a encore un grand sens. Il n'est que de savoir lire entre les lignes. C'est le petit jeu que nous proposons ici à nos lecteurs:

* * *

Le maréchal Soult, alors ministre de la Guerre, ayant mis à la retraite le général Hulot, celui-ci s'en montra très froissé et s'abandonna même, devant le ministre de la Guerre, à un mouvement d'humeur qui ressemblait à une provocation.

"Vous n'y pensez pas, lui dit le maréchal, vous oubliez que je ne me bats plus qu'à coups de canon."

* * *

Sous Louis-Philippe, le maréchal Lobau faisait manoeuvrer la garde nationale dans la cour des Tuileries. Il y eut une débandade, et le maréchal: "Fermez les grilles! Voilà mes canards qui vont se jeter à l'eau."

* * *

Cadoudal fut arrêté au bas de la rue Monsieur-le-Prince, sautant de son cabriolet. De ses pistolets, il avait tué l'agent qui avait sauté à la bride de son cheval et blessé un second. Il reçut un coup de canne de celui-ci, suivant les uns; suivant une autre version, comme il s'enfuyait, il fut retenu au collet de son habit par le croc à viande d'un garçon banle de policiers qui le poursuivait le saisit et le porta tout ligoté dans le cabinet du préfet de police Dubois.

Celui-ci commença de suite l'interrogatoire, tout ému d'un si gros événement, et débuta par reprocher à Georges la mort de l'agent de police, "un père de famille".

—Une autre fois, répondit Georges avec un sang-froid extraordinaire, vous me ferez arrêter par un célibataire.

Le 28 juin 1804, Georges Cadoudal fut guillotiné avec onze de ses complices. Il disait ses prières allant à l'échafaud. Il en était à l'*Ave Maria* quand il aperçut l'instrument de supplice et il s'arrêta à ces mots: "Ayez pitié de nous, maintenant", comme son confesseur l'engageait à continuer: "Pourquoi, mon Père, maintenant et à l'heure de notre mort? Eh bien! c'est inutile, puisque nous y voilà."

Il dit au bourreau: "Monsieur, on a dû vous apprendre que j'ai demandé à mourir le premier, c'est à moi d'ailleurs à montrer l'exemple; quand vous aurez fait votre office, n'oubliez pas de montrer ma tête à mes compagnons afin de leur ôter l'idée que j'ai pu leur survivre."

Arrivé à Saint-Victor, on s'arrêta, pensant que la grâce viendrait: "Messieurs, le soleil commence à m'incommoder beaucoup; finissons-en, je vous prie", dit celui-ci.

* * *

Pendant son procès, le président du Conseil de guerre demanda au général Malet:

—Quels étaient vos complices?

—Vous-même, si j'avais réussi, répondit Malet.

Le président ayant dit: "La parole est à la défense", Malet se leva: "Monsieur le président, ceci est une étrange ironie. Pas un avocat ne s'est présenté. Au surplus, un homme qui s'est constitué le défenseur des droits de son pays n'a pas besoin de plaidoyer: Il triomphe ou il meurt." Et il se rassit.

Lorsqu'on conduisit Malet à la plaine de Grenelle pour être fusillé, on croisa quelques étudiants: "Jeunes gens, s'écria Malet, souvenez-vous du 23 octobre."

Et un peu plus loin, s'adressant à d'autres passants: "Citoyens, nous tombons, mais nous ne sommes pas les derniers des Romains."

A la plaine de Grenelle, Malet, commanda lui-même le feu: "Portez armes, cria-t-il d'une voix de tonnerre. Ca ne vaut rien, nous allons recommencer. L'arme au bras tout le monde. Portez armes! Bien. A la bonne heure. Peloton, armes. Joue. Feu!" Tous tombèrent, excepté Malet qui resta seul debout. "Et moi donc, S...! Le peloton de réserve en avant. Bien. Portez armes. Pelotons armes. Joue. Feu!"

* * *

Sur le champ de bataille de Waterloo, le général Vincent s'approchant d'un soldat français, grièvement blessé, lui demanda s'il pouvait lui porter quelque secours.

"Laissez-moi mourir", répondit fièrement le soldat français au général autrichien.

Le général Vincent, en racontant cette histoire, disait qu'il n'avait jamais rien entendu de plus beau.

* * *

Le prince de Condé, qui mourut en 1818, invita un jour à dîner le général baron de .....

Au moment de se mettre à table, cet officier supérieur, en s'asseyant, se sentit gêné par son épée; le prince s'en aperçut, et s'adressant au baron: "Convenez, lui dit-il, général, qu'il n'y a rien d'embarrassant comme une épée dans un fourreau."

* * *

Il a écrit dans les *Mémoires d'un touristes* "La France aime les courages aventureux: un roi qui gagnerait en personne deux batailles, serait adoré d'elle."

* * *

Perpignan, censeur sous le gouvernement de Louis-Philippe, rencontra au foyer du Théâtre-Français l'auteur d'un ennuyeux *Artaxercès*, nommé Debrieu.

—Bonsoir, confrère, dit Perpignan.

—Bonsoir, imbécile, répond Debrieu.

—C'est bien ainsi que je l'entends, réplique Perpignan.

LE DUC DE BERRY

Des soldats criant: Vive l'Empereur! devant lui, le duc de Berry leur dit:

—Pourquoi crier: Vive l'empereur!

—Parce qu'il nous menait à la victoire.

—La belle affaire avec des soldats comme vous, répondit le prince.

* * *

A la prise du Louvre, en 1830, un quidam se promenait sous les coups de feu des Suisses, jugeant les coups et donnant des conseils.

Il s'arrête derrière un insurgé; celui-ci tirait mal, et à chaque coup manqué c'était une exclamation.

—Essayez donc, dit l'insurgé, vous qui parlez!

L'autre prend le fusil, tire, abat un Suisse et rend l'arme.

—Mais continuez, vous vous en tirez trop bien.

—Non: moi, je ne peux pas, ce n'est pas mon opinion.

Et il s'éloigne.

Chronique Agricole

LE MARCHE

MARDI, WINNIPEG

Blé.—	
Nord No. 1	.95⅞
Nord No. 2	.94⅝
Nord No. 3	.92¾
Nord No. 4	.88⅜
Nord No. 5	.80½
Nord No. 6	.75½
Fourrage	.75½
Rejeté	.70½
No. 1 Semences rejetées	.90⅞
No. 2 Semences rejetées	.88⅞
No. 3 Semences rejetées	.88⅞
Avoine.—	
No. 2 C. W	.39⅛
No. 3 C. W	.39
Extra No. 1 Fourrage	.39
No. 1 Fourrage	.38
No. 2 Fourrage	.37
Orge.—	
No. 3	.51¾
No. 4	.50¾
Rejeté	.48
Fourrage	.47½
Lin.—	
No. 1 N. W. C.	141⅛
No. 2 C. W.	138⅛
No. 3 C. W.	126
Bestiaux.—	
Taureaux pour boucherie, Choix	\$7.25 à \$7.50
Beaux et bons pour boucherie. Prix	\$6.10 à \$6.80
Génisse de choix pour boucherie. Prix	\$6.25 à \$7.00
Belles et bonnes pour boucherie. Prix	\$5.35 à \$5.80
Meilleures vaches grasses. Prix	\$5,75 à \$6.25
Belles vaches et génisses. Prix	\$4.85 à \$5.30
Vaches ordinaires	\$2.85 à \$4.55
Meilleurs boeufs	\$4.75 à \$5.25
Boeufs ordinaires	\$3.10 à \$4.00
Meilleures laitières	\$55 à \$75
Laitières ordinaires	\$40 à \$50
Veaux.—	
Bons veaux pesants	\$5.50 à \$6.00
Veaux de choix	\$8.00 à \$8.50
Brebis.—	
Bonnes brebis de choix. Prix	\$7.00 à \$7.50
Brebis de choix pour boucherie. Prié	\$5.00 à \$5.50
Porcs.—	
De choix	\$7.00

LES HINDOUS SE REVOLTENT

Les prisonniers du vapeur Komagata se révoltent contre leurs gardiens et veulent descendre à terre.

Vancouver 2.—Les Hindous retenus à bord du vapeur Komogata Maru sur l'ordre des officiers de l'immigration se sont révoltés hier et ont maltraité les deux gardes qui avaient été placés sur le vapeur par les officiers de l'immigration afin de maintenir l'ordre. Les deux gardes étaient armés mais ils crurent mieux de ne pas employer la force en cette circonstance et se soumirent aux ordres des Hindous rendus impatients par leur détention. Quand la police arriva quelques minutes plus tard les gardes avaient été forcés de s'embarquer dans un bateau à gazoline près du vapeur.

Le chef Hindou Gurdit Singh déclara que ses hommes étaient si fatigués du délai causé dans la décision de leur cause qu'ils étaient décidés à la mutinerie et qu'il ne pouvait pas les contrôler. Il convint que le secrétaire de l'excursion avait fait parvenir une lettre à l'inspecteur Reid l'informant que les prisonniers se vengeraient sur les gardes mais dit qu'il n'était pas responsable de l'état de surexcitation qui existe à bord du Komogata et suggéra que les gardes soient rappelés afin d'éviter la révolte. L'inspecteur Reid a refusé de discuter la situation mais la suggestion du chef des Hindous à bord du vapeur, Gurdit Singh a été acceptée puisque les gardes ne se sont pas rendus comme d'habitude à bord du Komogata aujourd'hui.

Dix hommes armés se tiennent cependant en bateau à gazoline près du vapeur. L'arrivée de 600 Chinois à bord de l'Empress of Russia samedi a irrité les Hindous qui prétendent qu'en leur qualité de citoyens britanniques ils ont plutôt que les Chinois le droit de débarquer au Canada.

La lumière est l'ombre de Dieu; la clarté, l'ombre de la lumière.

* * *

Le son est au vent ce quela flamme est à la chaleur.

* * *

L'écho est le miroir du son et une image du bruit.

SAM HUGHES S'OPPOSE A LA PROCESSION DU S. SACREMENT

Les militaires canadiens-français et catholiques de Montréal protestent avec une juste indignation contre une décision du ministre de la milice.

Montréal, 4.—Le malaise causé chez nos militaires catholiques à la suite de la réponse négative du commandant lieut-col. Ostell, du 65e, à l'invitation des Sulpiciens d'envoyer une garde d'honneur, suivant une vieille coutume, pour escorter le S. Sacrement le jour de la Fête-Dieu, s'accentue et l'on parle maintenant de démission en guise de protestation.

L'abstention est motivée par le règlement de milice No. 156, publié il y a deux mois et dans lequel il est dit que nul corps de milice, volontaires ou cadets portant des armes du gouvernement, n'a le droit de prendre part à un défilé religieux avec des armes. Seules les armes qui se mettent à la ceinture sont tolérées et elles doivent être laissées dans leur gaine.

L'an dernier, nous dit un officier influent, ici, le même règlement fut appliqué et les officiers prirent la place des soldats autour du dais et portèrent le sabre ou l'épée au clair et présentèrent les armes au Saint Sacrement au moment propice.

L'on croit que le colonel Sam Hughes veut maintenant que les officiers comme les soldats s'abstiennent à l'avenir et que s'ils assistent à la procession de la Fête-Dieu ils ne puissent présenter les armes comme cela s'est toujours fait, au Saint-Sacrement.

On croit, sans pouvoir l'affirmer, que des ordres spéciaux ont été donnés à cet effet et l'on s'insurge contre cette mesure vexatoire. Les cadets de l'Institution catholique du Mont Saint-Louis, l'un des meilleurs corps de milice du pays, qui est armé par le gouvernement, se trouve dans une position particulièrement embarrassante.

Comme solution, on dit que les Frères de cette Maison formeront un corps de cadets indépendants, armé à leurs frais, et que les fusils de l'Etat seront remis à l'Etat.

On trouve cette dernière mesure dirigée contre les officiers d'autant plus extraordinaire que l'on rappelle que lors de la visite du 65e à Saint-Irénée, à la maison de sir Rodolphe Forget, à une grand'messe chantée le dimanche, tous portèrent l'arme blanche et présentèrent les armes à l'Elévation, sous les yeux même de Sam Hughes qui était présent.

Une réunion des officiers du 65e et des autres régiments, notamment le 85e où l'on compte de nombreux catholiques, sera probablement tenue ces jours-ci afin de prendre une décision définitive au sujet d'une protestation à envoyer au ministre de la milice.

Une interpellation sera probablement faite à la Chambre par un député de l'opposition, entre temps. La démission en bloc, est d'autant plus à craindre qu'il y a un précédent assez récent où la question en litige était beaucoup moins importante. A Sherbrooke, à la suite d'un différend au sujet tout simplement d'une caserne, les officiers du régiment démissionnèrent en bloc et obtinrent satisfaction peu de temps après.

ACADEMIE STE-MARIE

Couronnement de la Reine de mai.

Une démonstration bien digne de sa fin a eu lieu à l'Académie Sainte-Marie, vendredi le 30 mai.

Il s'agissait de récompenser les élèves les plus méritantes dans l'étude de la religion en proclamant l'une d'elles reine de mai et les autres ses dames d'honneur.

La lecture des notes en présence du R. P. A. Labonté o.m.i., et des maîtresses du pensionnat, fait connaître à qui est réservée l'insigne dignité. Melle Electa Gallagher est couronnée reine et vient occuper un trône préposé pour la circonstance; onze de ses compagnes ont l'honneur de se joindre à elle; ce sont les premières de chaque division, cours français et cours anglais.

Première dame d'honneur: Melle Dorothée Lambert.

Deuxième dame d'honneur: Melles Rita Chevrier et Irene McCormack.

Troisièmes dames d'honneur: Melles Evelyn Groelle et Yvette Richard.

Quatrièmes dames d'honneur: Melles Helen Bouey et Dorothy Donovan.

Cinquièmes dames d'honneur: Melles Françoise de la Giclais et Frances Langford.

Sixièmes dames d'honneur: Melles Frances Emma et Arlette Buffet.

Le Magnificat est alors entonné avec enthousiasme par toutes les élèves, puis M. le Chapelain adresse aux élèves des félicitations bien méritées; il fait comprendre à son jeune auditoire, l'importance de l'instruction religieuse, la supériorité de cette étude comparée aux autres branches du programme et termine par des conseils pratiques.

L'on organise la procession de la Sainte Vierge, reine et dames d'honneur, revêtues de leur costume blanc, portent la Madone et sa bannière; elles sont précédées par les autres élèves également vêtues de blanc, qui, en chantant les litanies, défilent à l'extérieur du couvent pour se rendre à la chapelle où la reine de mai consacre son royaume à Marie.

* * *

Les 14, 15 et 16 juin, il y aura à l'Académie Sainte-Marie, exposition des ouvrages des élèves: travaux à l'aiguille, peintures à l'aquarelle, tableaux à l'huile, peintures sur porcelaine, produits de l'art culinaire, etc.

Le public est admis; j'ajouterai même cordialement invité. Oui, mesdames et messieurs, et surtout mesdemoiselles et gentilles fillettes, venez voir ce qui est enseigné dans notre chère Académie. Si les travaux classiques, les préparations aux brevets y ont une part très, très active, l'enseignement est solide et trop pratique pour nous faire omettre la couture, le raccommodage, le tricot, etc.

Nos grandes soeurs de l'école ménagère, qui savent tailler, confectionner, boulanger, préparer d'excellents repas, me trouveront peut-être indiscrète si je dis qu'elles pourraient à elles seules charger plusieurs tables de notre salle d'exposition. Il nous faudra y étaler ce qui nous a coûté aussi du travail, de l'attention et même de sacrifices.

Les Suffragettes envahissent, Dimanche, les Eglises Catholiques de Londres

Bombes, incendies, rébellion, insultes aux juges, tapage, vociférations et autres stupidités

LA FOULE VEUT NOYER LES SUFFRAGETTES

Londres, 7.—Pour la première fois, les suffragettes ont envahi les églises catholiques et causé du désordre en tentant d'adresser la parole aux catholiques qui assistaient à la messe. L'office divin a été interrompu à la cathédrale de Westminster et à l'Oratoire de Brompton.

Le R. P. Vaughan s.j., célèbre prédicateur, venait de monter dans la chaire de la cathédrale de Westminster, pour l'office du soir, quand une femme, montant dans la chaire voisine, tendit le bras vers l'autel et cria:

"En présence du Saint Sacrement, je proteste contre l'alimentation forcée des suffragettes." Elle était bien vêtue et semblait d'excellente éducation.

La foule, justement irritée de l'acte de cette suffragette, se leva indignée. Un murmure de protestation contre cette conduite sacrilège parcourut l'église. Des femmes s'efforcèrent, mais vainement, de persuader la suffragette de quitter la chaire. Elle y demeura, désignant toujours l'autel en prononçant des paroles incohérentes. A la fin, des gardiens se saisirent d'elle, la firent descendre de force de la chaire et la jetèrent hors de l'église où elle fut prise par la police. Elle a refusé de donner son nom.

Une troupe de suffragettes militantes a interrompu la grand'messe à l'église de l'Oratoire en chantant: "Que Dieu sauve Emmeline Pankhurst et nos nobles prisonniers; que les prêtres de cette église ouvrent les yeux afin de faire esser la torture; au nom de la bienheureuse Jeanne d'Arc, écoutez-les dans leurs besoins."

Des scènes de désordre s'en suivirent. Une des suffragettes se leva et commença à réciter une prière. Elle avait à peine dit quelques mots quand une catholique lui ferma la bouche. Ce fut le signal de la mêlée. Les suffragettes luttaient désespérément en hurlant. Les placiers, aidés des fidèles, les traînèrent aux portes et les jetèrent dans la rue. Plusieurs des fidèles poursuivirent les suffragettes jusque dans la rue. Là, une dame bien mise frappa violemment l'une des suffragettes à la figure et lui tira du sang en abondance. La foule applaudit à tout rompre. Seulement deux des suffragettes qui firent irruption dans la chapelle de l'Oratoire furent arrêtées par la police. Elles ont aussi refusé de donner leur nom.

Les différents assauts par le public contre les réunions de suffragettes démontrent clairement que le sentiment d'hostilité de la masse contre les suffragettes et leur campagne de dévastations croît chaque jour et est devenu très intense. On a lancé de la boue aux parleuses, détruit les estrades d'où elles haranguaient les foules. Ce n'est que grâce à l'intervention de la police qu'elles ne prirent pas de bain forcé aux mains de la foule. A Hampstead Heath, la foule mit en pièces les tréteaux érigés pour permettre aux suffragettes de se faire entendre et dispersa dans toutes les directions les militantes. On tenta de traîner deux des militantes à un étang pour les y saucer mais la police réussit à les arracher à la foule.

Une scène du même genre s'est produite à Clapham Common. Quand l'une des suffragettes recommanda l'usage des bombes, elle et ses compagnes furent couvertes de boue par la foule. La police aida les suffragettes à éviter la colère de la foule. Une réunion au Hyde Park se termina de la même manière.

* * *

Ces exploits ne font que continuer la déjà longue série de dévastations de tous genres dont les suffragettes se sont rendues coupables.

Nous empruntons à la *Croix*, de Paris, 25 mai, le récit de quelques-uns de leurs exploits vers la fin du mois dernier.

Presque en même temps qu'était commis l'attentat à la National Gallery, contre cinq tableaux de Bellini, deux tableaux étaient détériorés au Salon de l'Académie royale par une suffragette. Celle-ci a été immédiatement arrêtée.

L'Académie royale a été fermée.

Les tableaux de la National Gallery n'ont subi que de légères éraflures. La suffragette s'est blessée avec les morceaux de glaces recouvrant les tableaux et qu'elle a brisées à coup de marteau.

La National Gallery a été également fermée.

Les toiles les plus endommagées représentent *la Mort de saint Pierre martyr, l'Agonie du Christ au jardin des Oliviers, la Madone et l'Enfant Jésus, la Madone, l'Enfant Jésus, Saint Jean et saint Christophe.*

Il semble que les suffragettes aient concerté un complot parfaitement organisé dont elles ont essayé de poursuivre l'exécution vendredi, malgré leur insuccès de jeudi.

Le roi et la reine assistaient, vendredi, à une matinée au Majestic Théâtre. Là encore, les suffragettes créèrent un grand tumulte. L'une d'elles cria au roi: "O vous potentat russe..." Une autre se fit ligoter sur son siège et put ainsi crier sans interruption: "Remettez Mme Pankhurst en liberté."

On dût requérir un ouvrier pour rompre la chaîne, travail qui demanda une vingtaine de minutes. La suffragette est sortie du théâtre avec un bout de chaîne suspendu à sa taille, au bras du policeman.

Cinq minutes après, nouveau charivari, cinq femmes se sont précipitées vers la rampe et elles ont recommencé à crier: "Vote pour les femmes!" La police les a conduites toutes dehors aussitôt.

Cette expulsion a été saluée par les applaudissements frénétiques de tous les spectateurs.

Par ailleurs, les scènes qui se sont déroulées au tribunal de Bow-Street le même après-midi dépassent tout ce qu'on avait vu dans ce genre.

Soixante-dix femmes et deux hommes arrêtés au cours des échauffourées de jeudi, ont comparu devant les juges, et pendant plusieurs heures le tribunal a présenté l'apparence d'un véritable asile de fous, ou plus proprement de folles. Les prévenues, refusant pour la plupart de marcher, devaient être portées, gesticulant, hurlant, échevelées, au banc des accusés. Certaines d'entre elles avaient caché des projectiles sous leurs vêtements et le juge fut, à plusieurs reprises, leur point de mire. Un sac de farine qui lui était destiné, lancé d'une main maladroite, heurta dans sa course un bec de gaz et s'abattit en nuage sur un malheureux reporter qui prenait tranquillement des notes.

Une autre suffragette, au paroxysme de la fureur, voyant qu'elle était impuissante à arrêter les débats, se déchaussa, et lança sa chaussure dans la direction du juge. Celui-ci, prompt et adroit, saisit au vol le projectile et le posa en souriant auprès de lui, sans interrompre la phrase qu'il avait commencée.

A un certain moment, le juge se vit obligé de faire évacuer la salle où eut lieu alors une mêlée générale. A la reprise de l'audience, le magistrat prononça quelques condamnations très légères, et la plupart des accusées furent remises en liberté.

On annonce qu'à Edinbourg, une bombe a éclaté jeudi soir, dans une église, brisant un grand nombre de vitraux. Une tentative d'incendie a eu lieu à Leicester. On soupçonne les suffragettes d'être les auteurs de ces méfaits.

Des faits analogues à ceux qui se sont passés à Bow-Street ont eu lieu aussi au poste de Marylebone où quelques suffragettes ont eu leurs vêtements mis en lambeaux au cours d'un pugilat avec la police.

La police a perquisitionné dans un appartement de suffragette où elle a trouvé des outils de charpentier, ainsi que les objets dont se servent les artificiers.

Une suffragette très connue a pénétré, vendredi matin, à la dérobée dans l'hôtel occupé par l'archevêque anglican de Canterbury, et a annoncé son intention de s'installer à demeure jusqu'à ce qu'elle ait vu l'archevêque.

ST-BONIFACE

Mgr Dugas, M. l'abbé Messier, aumônier de l'hôpital, et M. l'abbé Dufresne, curé de Lorette, partiront lundi prochain pour le pélerinage de Lourdes.

* * *

La Société des Artisans Canadiens-français a voté une résolution de félicitations à M. le chanoine LePailleur, curé du Mile End, Montréal, son aumônier général, à l'occasion de sa nomination comme Prélat Domestique.

* * *

La 36ème batterie, sous le commandement du major Lachance, partira le 23 juin pour aller camper à Sewell.

Ceux qui veulent s'enrôler sont priés de donner leur nom au sergent-major Fontaine, Banque d'Hochelaga, Saint-Boniface.

Ceux qui ont des chevaux à louer sont priés de s'adresser au même.

Ce camp durera deux semaines.

* * *

Le R. P. Winnen a donné, hier soir, une intéressante conférence aux jeunes filles de la paroisse sur la lecture.

* * *

M. J.-H.-N. Leveillé, gérant de notre succursale de la Banque d'Hochelaga est revenu vendredi d'une vacance dans la province de Québec.

* * *

L'Union Nationale Française a eu une gaie et nombreuse réunion, samedi soir. Le secrétaire provincial y a adressé la parole.

M. Buffet a invité Français, Canadiens français, Belges et Métis à participer à la célébration du 14 juillet. M. Bernier a fait cadeau d'un chèque de $100 comme contribution à cette célébration. M. Noël Bernier a fait un appel au nom de la Société aint-Jean-Baptiste en faveur de la fête du 24 juin.

* * *

Voici l'ordre de la procession de dimanche: quittera la cathédrale immédiatement après la grand'messe et défilera par les rues Taché, Masson, Aulneau, Hamel, Ritchot et Cathédrale pour revenir à la cathédrale.

* * *

Les Dames Patronesses de l'hôpital donneront un concert le 11 juin prochain dans la salle du collège au profit de l'hôpital.

* * *

Le club belge s'est prononcé par un vote de 250 contre 4 en faveur de la construction d'une église belge et d'une école.

* * *

Le R. P. Winnen a donné, dimanche, à la cathédrale, un intéressant sermon sur l'oeuvre des missionnaires belges en Afrique.

L'Union Jeanne d'Arc est à mettre la dernière main à la séance qu'elle donnera le 19 prochain dans la salle du collège. Ce sera un régal littéraire et comique. Que ceux qui veulent bien s'amuser ne l'oublient pas.

AU SACRE COEUR

Notre paroisse célèbrera les 14, 15 et 16 prochains le vingt-cinquième anniversaire de prêtrise de son dévoué curé et fondateur, le R. P. Portelance o.m.i. Comme c'est la tradition chez nous, ce sont de grandes et imposantes fêtes.

Elles débuteront par une grand'messe solennelle que chantera le jubilaire et à laquelle assistera Mgr l'Archevêque. Le choeur de chant, sous la direction de M. J. Poitras, donnera une messe brève de Théodore Dubois, avec orchestre. L'orgue sera tenu par M. Pepin. Le sermon sera donné par le R. P. Guerton o.m.i., curé de Hull, et l'un des meilleurs prédicateurs de l'Est. Le soir, il y aura vêpres solennelles avec procession.

Le lundi soir, aura lieu le grand banquet organisé par les Dames de la Paroisse. Il y aura trois cents couverts et ser adonné dans les salles paroissiales. Ce sera une fête oratoire, car on y entendra de nouveau le R. P. Guertin o.m.i., et surtout le R. P. Duchossois o.m.i., d'Edmonton, dont on n'a pas oublié l'éloquent discours lors de la bénédiction de la statue de Jeanne d'Arc. Mgr l'Archevêque dira le rôle de la paroisse. Le R. P. Cahill o.m.i., parlera de l'oeuvre du religieux. Mgr Cherrier traitera de l'école catholique et sa valeur. A ce banquet, l'on présentera une bourse au R. P. Portelance o.m.i., et une adresse.

Ces fêtes jubilaires se termineront, le mardi soir, par une grande séance dramatique et musicale que donneront les Enfants de l'Ecole.

* * *

M. Firmin Corriveau, père de Mme Marquis, est décédé subitement mardi soir dernier. Les funérailles ont eu lieu vendredi dernier.

FAITES-VOUS INSCRIRE

Le gouvernement vient de fixer par une proclamation les dates de la confection des listes électorales dans les trois divisions électorales de Winnipeg, Brandon, Portage la Prairie et Saint-Boniface.

Ce sont les 15, 16 et 17 juin.

Nous engageons vivement tous les électeurs de langue française à s'y faire inscrire. Peu importe pour le moment leur opinion sur notre situation politique. Nous savons que plusieurs ont l'intention de ne pas voter. Qu'ils se fassent inscrire néanmoins. Il vaut mieux avoir le droit de voter que ne pas l'avoir. On sera toujours libre de n'en point user si on le juge préférable. On n'est jamais sûr du lendemain. Une candidature peut toujours surgir qu'il serait dans notre intérêt d'appuyer ou de combattre. Avec notre régime, l'arme la plus efficace est encore le bulletin de vote.

Qu'on n'oublie pas qu'il n'y a pas de liste permanente dans les villes. Tout se refait en neuf. Pour pouvoir voter, tout citoyen doit se faire inscrire de nouveau.

Faites-vous inscrire et faites inscrire vos amis.

LA REPONSE DE QUEBEC

Tous les corps de cadets des collèges et des écoles renverraient leurs armes.

Montréal, 5.—On apprend de bonne source que l'archevêque de Montréal fera demain une déclaration officielle au sujet de l'incident du 65ième, provoqué par Sam Hughes. Les autorités religieuses ont reçu des protestations de personnes éminentes qui s'élèvent fortement contre la décision du ministre de la milice.

On assure que tous les corps de cadets des collèges et des écoles de la province, qui ont reçu des armes du ministère de la milice, les renverront dès la fermeture des classes.

Ce sera la réponse de la province de Québec à l'insulte que vient de lui lancer l'hon. Sam Hughes.

NAISSANCE

SAINT-CHARLES

Le 26 du mois dernier, Mme Donat Lagassé, de Saint-Adolphe, donna naissance à un fils. L'enfant reçut au baptême les noms de Joseph-Allan. Parrain et marraine, M. et Mme Willy MacMillan.

Pour ceux qui peinent de la tête.—Celui qui travaille du cerveau est plus sujet qu'un autre aux troubles digestifs parce qu'il fait surtout appel à l'énergie nerveuse tandis que les autres font appel à la force physique. Le surmenage du cerveau entraîne des troubles de l'estomac et du foie et le meilleur remède à employer c'est les Pilules Végétales de Parmelee. Elles sont spécialement composées pour ce mal et tous ceux qui les ont employées peuvent témoigner de leur grande valeur.

Soumissions pour nommer un Evaluateur

Des soumissions cachetées et marquées "Soumission pour évaluateur" seront reçues jusqu'au 6 juillet 1914, à midi, pour nommer un évaluateur pour faire le rôle d'évaluation et le recensement dans la Municipalité Ritchot pour l'année 1915.

L'évaluateur devra être un homme compétent et se mettra à l'oeuvre presque de suite après sa nomination.

Le Conseil se réserve le droit d'accepter la soumission qui lui semblera la meilleure et non la plus basse. Chaque soumission doit être adressée à

C. GAUTHIER,
Sec.-Trés. de la Municipalité Ritchot,
Saint-Adolphe, Man.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 P.M., lundi, le 6 juillet 1914, des soumissions pour fournir le charbon nécessaire aux divers édifices publics appartenant au gouvernement fédéral, dans tout le Dominion, lesquelles devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour la fourniture du charbon aux édifices publics du gouvernement fédéral dans le Dominion."

On peut se procurer des imprimés comprenant le devis et la formule de soumission en s'adressant à ce ministère et aux gardiens des édifices publics du gouvernement fédéral.

Les soumissions devront être libellées, sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission, à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été accepté refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse si aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 2 juin 1914.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication. —62372.